Casino d'Allevard

Pour que le jeu reste un plaisir

RAPPORT ANNUEL SUR LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EXERCICE 2017-2018

Le château de Mähl - 14, avenue des bains – 38580 ALLEVARD
Tel : 04.76.45.88.29 Fax : 04.76.45.88.14
www.casinoallevard.com

SOMMAIRE

1 - Présentation de la société délégataire

Forme, capital social, siège	Page 1
Composition du capital	Page 2
Composition du conseil d'administration	Page 3
Coordonnées des commissaires aux comptes	Page 4
Activités développées	Page 5
Extrait Kbis	Page 6

2 – Conditions administratives d'exploitation des jeux

Cahier des charges du 11 juillet 2011	Page 8
Participation financière au développement de la politique culturelle de la commune	Page 11
Arrêté ministériel autorisant la pratique des jeux de hasard du 12/12/2014, et Arrêté modificatif	Page 13
Composition du comité de direction	Page 16

3 – Eléments technique relatifs à la saison passée

Effectifs	Page 17
Résultats de la dernière saison, comparaison n-1	Page 19
Fréquentation des salles de jeux	Page 25
Prélèvements	Page 26
Chiffres d'affaires des activités autres que les jeux	Page 27
Récapitulatif des chiffres d'affaires	Page 31
Répartition des dépenses nettes d'animation	Page 32
Participation à la vie de la station	Page 33

4 – Compte rendu financier et analyse de la qualité du service

Evolution de chaque secteur d'activité	Page 35
Comparaison chiffres d'affaires au 30/04/2017 avec l'exercice en cours	Page 37
PV des délibérations du conseil d'administration	Page 38
PV des délibérations des assemblées d'actionnaires	Page 44
Qualité du service : extraits du registre d'observations	Page 48
Etats financiers (bilan, compte de résultat, doc.fiscaux)	Page 59

1

PRESENTATION DE LA SOCIETE DELEGATAIRE

Forme, capital social, siège

Le casino d'Allevard est société anonyme enregistrée sous le numéro RCS 393 657 036 00017 9200Z au capital de 350.000 €.

Son siège social est situé au 14, avenue des Bains – 38580 Allevard.

Composition du capital au 31/10/2018

Actionnaires	Nombre d'actions	N° compte	% du capital
Sté civile du mas	3 500	41	5.00
Sté civile des pins	3 500	40	5.00
Eric Bourdonnec	1	6	0.00
Lionel Le Flohic	1	12	0.00
Dominique Chotard	1	13	0.00
Pascal Le Flohic	5628	14	8.04
Stéphane Le Flohic	5628	15	8.04
Christian Loaec	999	16	1.43
Anny Habasque	648	17	0.93
Nathalie Le Flohic	648	18	0.93
Yvon Guillauma	648	19	0.93
LDTM finances	44689	43	63.84
Christophe Le Berre	3 412	21	4.87
Gilles Camphort	604	36	0.86
Sylvie Le Berre	91	37	0.13
Didier De La Cruz	1	42	0.00
TOTAL	**70 000**		**100.00**

Composition du conseil d'administration au 31 octobre 2018

Président du Conseil d'Administration : Mr Le Flohic Lionel

Directeur Général : M. Le Flohic Lionel
Directeur Général Délégué : M. De La Cruz Didier

Administrateurs : M. Le Flohic Pascal
M. De La Cruz Didier
M. Le Flohic Lionel
Mme Le Flohic Nathalie

Coordonnées du commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :
Monsieur Jean-Philippe Lesaque
Domicilié : 3, avenue Maire Reynoard 38100 GRENOBLE

Commissaire aux comptes suppléant :
SCP LESAQUE TESTON
Domiciliée: 3, avenue Maire Reynoard 38100 GRENOBLE

Activités développées

Le Casino d'Allevard développe 5 activités réunies sous la même direction

Les jeux : 75 machines à sous autorisées, 66 exploitées
4 tables de jeux de hasard, dont 2 exploitées
1 table de roulette électronique

Restaurant : 30 places

Bar – animations : 30 places assises

Hôtel : 10 chambres

2

CONDITIONS ADMINISTRATIVES D'EXPLOITATION DES JEUX

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble
Place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1

N° de gestion 1994B00054

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 6 mai 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	393 657 036 R.C.S. Grenoble
Date d'immatriculation	21/01/1994
Dénomination ou raison sociale	**FINANCIERE D ALLEVARD**
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Capital social	350 000,00 Euros
- Mention n° F02/009865 du 05/09/2002	Décision de non-dissolution de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées.Dépôt le 22.08.2002
Adresse du siège	Avenue des Bains 38580 Allevard
Activités principales	Création, achat, prise en gérance ou en concession de tous fonds de commerce de CASINOS et toutes activités concernant l'organisation de jeux, de spectacles, cocktails, lunch et autres manifestations, discothèque, piano-bar, salles de danse, restaurant, hôtellerie, cinémas, cadeaux, souvenirs, publicité et plus spécialement l'exploitation d'un casino à ALLEVARD.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 21/01/2093
Date de clôture de l'exercice social	31 octobre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration

Nom, prénoms	LE FLOHIC Lionel
Date et lieu de naissance	Le 16/05/1962 à Saint-Cloud (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Impasse Jean Bosco 29490 Guipavas

Directeur général

Nom, prénoms	LE FLOHIC Lionel
Date et lieu de naissance	Le 16/05/1962 à Saint-Cloud (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Impasse Jean Bosco 29490 Guipavas

Directeur général délégué

Nom, prénoms	DE LA CRUZ Didier
Date et lieu de naissance	Le 02/02/1969 à La Tronche (38)
Nationalité	Française
Domicile personnel	38 Route de la Ratz 38580 Allevard

Administrateur

Nom, prénoms	DE LA CRUZ Didier
Date et lieu de naissance	Le 02/02/1969 à La Tronche (38)
Nationalité	Française
Domicile personnel	38 Route de la Ratz 38580 Allevard

Administrateur

Nom, prénoms	LE FLOHIC Lionel
Date et lieu de naissance	Le 16/05/1962 à Saint-Cloud (92)
Nationalité	Française

Domicile personnel	5 Impasse Jean Bosco 29490 Guipavas

Administrateur

Nom, prénoms	LE FLOHIC Pascal
Date et lieu de naissance	Le 30/08/1966 à Boulogne-Billancourt (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	188 Rue des Marais 85220 Commequiers

Administrateur

Nom, prénoms	MORVAN Nathalie
Nom d'usage	LE FLOHIC
Date et lieu de naissance	Le 26/03/1967 à Brest (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel	5 Impasse Jean Bosco 29490 Guipavas

Commissaire aux comptes titulaire

Nom, prénoms	LESAQUE Jean-Philippe
Date et lieu de naissance	Le 05/12/1951 à Chambéry (73)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	3 Avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	SCP LESAQUE TESTON
Adresse	3 Avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble
Immatriculation au RCS, numéro	518 499 710 RCS Grenoble

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Avenue des Bains 38580 Allevard
Nom commercial	CASINO GRENOBLE-D ALLEVARD
Enseigne	ALLEVARD (CASINO G
Activité(s) exercée(s)	Création, achat, prise en gérance ou en concession de tous fonds de commerce de CASINOS et toutes activités concernant l'organisation de jeux, de spectacles, cocktails, lunch et autres manifestations, discothèque, piano-bar, salles de danse, restaurant, hôtellerie, cinémas, cadeaux, souvenirs, publicité et plus spécialement l'exploitation d'un casino à ALLEVARD.
Date de commencement d'activité	21/07/1994
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention	Dépôt au Greffe de GRENOBLE le 17 Janvier 1994 LA TERRE DAUPHINOISE du 12 Janvier 1994

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 13/07/2011
Reçu en préfecture le 13/07/2011
Affiché le

CAHIER DES CHARGES

POUR L'EXPLOITATION DES JEUX AU CASINO

Entre les soussignés,

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire de la commune d'Allevard-les-Bains, agissant en cette qualité et dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2011,

Et,

Monsieur Didier De La CRUZ, Directeur responsable de la Société Financière d'Allevard dont le siège social est situé au château Mähl, 14 avenue des Bains à Allevard,
Vu la loi du 15 juin 1907 modifiée par la loi du 3 avril 1942 et l'ordonnance n° 59-67 du 7 janvier 1959 réglementant les jeux dans les casinos des stations balnéaires, climatiques et thermales ;
Vu le décret du 6 novembre 1934, modifié par les décrets des 9 avril 1935, 8 avril 1936, 3 décembre 1936 et 23 octobre 1953, instituant la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation de jeux
Vu le décret n°59-1489 du 22 décembre 1959 portant réglementation des jeux dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques
Vu l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, modifié par l'arrêté du 24 décembre 2008, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 29 octobre 2010.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Jeux autorisés :
L'ensemble des jeux autorisés par la loi : black-jack, roulette, machines à sous...

Si la modification de la loi N° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne le permet, la commune d'Allevard autorisera la Société Financière d'Allevard à exploiter les machines à sous et les jeux de contrepartie sur plusieurs noms de domaine 24 heures sur 24.
Tous ces jeux seront exploités par la Société Financière d'Allevard à ses frais, risques et périls, à charge pour cette société de se conformer à la réglementation des jeux.

Article 2 : Dates et horaires d'ouverture et de fermeture des salles de jeux :
Les jeux seront exploités du 1er novembre au 31 octobre, ils fonctionneront donc toute l'année mais pourront également être fermés par nécessité.
Ils pourront être ouverts quotidiennement de 10 heures à 5 heures.

Article 3 : Barème du prélèvement communal :
Les tranches correspondent au produit brut des jeux déduits des abattements légaux.

- Produit brut des machines à sous :
  - de 0,00 € à 2 900 000,00 € : 0 %
  - de 2 900 000,00 € à 3 200 000,00 € : 6 %
  - de 3 200 000,00 € à 3 500 000,00 € : 11 %
  - à partir de 3 500 000,00 € : 15 %

Envoyé en préfecture le 13/07/2011
Reçu en préfecture le 13/07/2011
Affiché le

- Produit brut des jeux de contrepartie :
  - de 0,00 € à 100 000 € : 0 %
  - à partir de 100 000 € : 5 %

- Produit brut des machines à sous et jeux de contrepartie en ligne : (dans le cas où une modification de la loi N°2010-476 du 12 mai 2010 l'autoriserait)

  - à partir de 0 € : 1 %

Article 4 : Lieu d'exploitation :
Le Casino sera exploité au 14 avenue des Bains à Allevard.
Ce Casino sera le seul sur le territoire communal.

Article 5 : Durée du cahier des charges :
Le cahier des charges est signé pour une durée de quinze ans (à compter du 14 décembre 2011) portée à vingt ans en cas d'application de l'article 8 (restaurant et salle de spectacle).

Article 6 : Contributions autres versées à la commune :
Dès que le montant du produit brut des machines à sous déduits des abattements légaux aura atteint 2 900 000 euros, la Société Financière d'Allevard procèdera au versement annuel :
- d'une contribution pour fond économique d'un montant de 20 000 euros
- d'une contribution pour les activités culturelles et/ou sportives de la commune d'un montant de 20 000 euros

Le montant de chaque contribution sera revalorisé chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (base : l'indice du mois de décembre 2011).

Article 7 : Recettes supplémentaires : compte 471
Le montant attribué au compte 471000 sera employé exclusivement par la SA Financière d'Allevard dès la mise en application de l'article 8.
Jusqu'à cette date, le montant attribué au compte 471000 sera reversé annuellement à la commune d'Allevard qui s'engage à affecter cette recette à des travaux d'amélioration touristique dans l'environnement du casino.

Article 8 : Aménagement supplémentaire du Casino
La construction d'une salle de spectacle et l'agrandissement du Casino devront être engagés dès que le Plan Local d'Urbanisme rendra possible la réalisation de ce projet .

Article 9 : Travaux d'embellissement
Dès la signature du cahier des charges, la Société Financière d'Allevard procédera à des travaux d'embellissement pour un montant de 300 000 € H.T.

Article 10 : Tournois :
Afin de promouvoir l'image du casino à travers l'organisation de spectacle et de tournois de poker, la commune d'Allevard mettra à disposition de la Société Financière d'Allevard la salle la Pléiade moyennant le versement d'un loyer dont le montant restera à définir.
Un agenda prévisionnel annuel sera transmis à la commune d'Allevard pour acceptation.

Envoyé en préfecture le 13/07/2011
Reçu en préfecture le 13/07/2011
Affiché le

Article 11 : Commissions diverses

La SA Financière d'Allevard demande a être représentée, soit par son PDG soit par son Directeur Responsable aux commissions ou conseils d'administration suivants s'ils existent :

- commission du fonds économique
- commission sur les activités culturelles et/ou sportives
- conseil d'administration de l'office du tourisme (sous réserve de la modification des statuts).
- conseil d'administration de la SAEM du Domaine Thermal (sous réserve des possibilités statutaires).

Article 12 : Actions de la SAEM du Domaine Thermal :

Au terme du présent contrat de délégation de service public, la commune d'Allevard s'engage à inscrire dans le cahier des charges de la future délégation de service public l'obligation de rachat par le nouveau gestionnaire de toutes les actions de la SAEM du Domaine Thermal acquises par la société financière d'Allevard.

Article 13 : Contrôle :

La SA Financière d'Allevard devra fournir avant le premier juin de chaque année un rapport sur les conditions d'exécution de la délégation de Service Public.

A Allevard le 11 juillet 2011

Monsieur Didier De La CRUZ
Directeur Responsable

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Maire

MAIRIE D'ALLEVARD (Isère)

Envoyé en préfecture le 27/07/2015
Reçu en préfecture le 27/07/2015
Affiché le
ID : 038-213800063-20150720-DELIB105_2015-DE

N° 105/2015

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Jérôme BAUDIN, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Marie-France MONTMAYEUR, Gilbert EYMIN, Virginie LAGARDE, Emmanuelle GUILLEMIN, Marc ROSSET, André TAVEL-BESSON, Véronique DESROZES, Béatrice DEQUIDT, Georges ZANARDI, Mathias CAUTERMAN, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL

Pouvoirs : Cécile LAFORET, pouvoir à André TAVEL-BESSON
Carine PICCEU, pouvoir à Marie-France MONTMAYEUR
Patricia HERNANDEZ, pouvoir à Virginie LAGARDE
Monique HILAIRE, pouvoir à Martine KOHLY
Olivier LAVARENNE, pouvoir à Jérôme BAUDIN
Fabienne LEBE, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD
Caroline PONSAR, pouvoir à Carin THEYS

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DU CASINO AU DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNE

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, indique que le Casino d'Allevard a décidé de participer financièrement au développement de la politique culturelle de la commune d'Allevard.
Le montant de cette participation s'élève à 12 000 € et doit permettre de financer les spectacles organisés par la commune à la Pléiade.
Le paiement de cette participation interviendra mensuellement sur présentation d'une facture soit 1 000 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- PREND acte de cette décision du Casino de financer l'organisation de spectacles à la Pléiade.

11

- PRECISE que, mensuellement, un titre de recette d'un montant de 1 000 € sera adressé au Casino pour règlement.

Vote : 21 voix pour
4 voix contre (Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Caroline PONSAR).
2 abstentions (Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD

MAIRIE D'ALLEVARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRÊTÉ
autorisant la pratique des jeux de hasard

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret du 9 janvier 1922 érigeant la commune d'Allevard en station hydronminérale ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu la délibération en date du 6 décembre 2010 par laquelle le conseil municipal de Allevard a émis un avis favorable à l'exploitation des jeux sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du 11 juillet 2011 par laquelle le conseil municipal de Allevard a adopté le cahier des charges ;

Vu le cahier des charges signé le 11 juillet 2011 fixant les obligations et droits réciproques de la commune et de l'établissement demandeur ;

Vu la demande déposée le 25 juin 2014 par la Financière d'Allevard S.A, dont le siège social est à Allevard ;

Vu l'avis du Préfet ;

Vu l'avis de la commission consultative des jeux de cercles et de casinos du 25 novembre 2014 ;

./...

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU - 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD TEL : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60
ADRESSE INTERNET : www.internet.gouv.fr

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. - Est accordée à la Financière d'Allevard S.A, locataire de l'établissement, l'autorisation d'ouvrir au public dans cet établissement des locaux spéciaux, distincts et séparés, où peuvent être pratiqués les jeux de hasard suivants :

	Minimum des mises	Nombre de tables autorisées	Nombre de tables installées
- roulette anglaise	1 €	DEUX	DEUX
- black-jack	5 €	UNE	UNE
- texas hold'em poker	1 €	UNE	ZERO
- machines à sous	(nombre de machines autorisées : 100, dont 75 installées).		

ARTICLE 2. - Cette autorisation est valable du 14 décembre 2014 au 31 décembre 2019.

Toute cession d'actions constituant le capital social de la société gérante, pendant la période de jeux précitée, devra être portée à la connaissance de l'administration et pourra, éventuellement, entraîner la révocation de la présente autorisation.

ARTICLE 3. - Les heures-limites de fonctionnement des jeux et des machines à sous sont fixées à dix heures et cinq heures, le lendemain matin.

ARTICLE 4. - Les conditions de fonctionnement des jeux, les règles d'admission dans les salles de jeux, les mesures de surveillance et de contrôle des agents de l'autorité ainsi que le mode de perception des prélèvements de l'État et de la commune, sont ceux fixés par le code général des collectivités territoriales et par le code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 5. - Le préfet de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du jour de sa notification.

Fait à Paris, le 12 DEC. 2014

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques

Thomas ANDRIEU

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRETE
modifiant l'arrêté du 12 décembre 2014 modifié portant autorisation de jeux au casino d'ALLEVARD

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié sur la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 portant autorisation de jeux au casino d'Allevard;

Vu le déclaratif adressé par la S.A Financière d'Allevard le 14 avril 2015 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er. – L'article 1er. de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :

"ARTICLE 1er. - Est accordée à la S.A Financière d'Allevard, locataire de l'établissement, l'autorisation d'ouvrir au public dans cet établissement des locaux spéciaux, distincts et séparés, où peuvent être pratiqués les jeux de hasard suivants :

Nombre de tables de jeux de hasard prévus aux 1° et 2° de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure.	4
Nombre de machines à sous prévues à l'article L.321-5 et mentionnées au 4° de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure.	**75**
Formes électroniques de jeux prévues au 3° de l'article D.321-13 du code de la sécurité intérieure.	**Roulette électronique**

ARTICLE 2. – Le préfet de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du jour de sa notification.

Fait à Paris, le 07 MAI 2015

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques
Pour le sous-directeur des polices administratives
L'adjoint au chef du bureau des établissements de jeux

Paul LAURENS

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques

AMPLIATION

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU - 75800 PARIS CEDEX 08 - STANDARD TEL : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60

15

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRETÉ

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté ministériel en date de ce jour portant autorisation de jeux au casino d'Allevard ;

Vu la demande présentée par la Financière d'Allevard S.A,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. - Sont ou demeurent agréés au comité de direction du casino désigné ci-dessus :

MM	Didier	DE LA CRUZ	en qualité de directeur responsable
	Lionel	LE FLOHIC	membre
	Eric	BOURDONNEC	membre
	Francis	PAQUIEN	membre
	Martial	MUNIERE	membre
Mme	Nathalie	MORVAN	membre
Mlle	Nadia	IMMEL	membre

ARTICLE 2. : Le préfet de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du jour de sa notification.

Fait à Paris, le 12 DEC. 2014

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques
Pour le sous-directeur des polices administratives
L'adjoint au chef du bureau des établissements de jeux

Paul LAURENS

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

3

ELEMENTS TECHNIQUES RELATIFS A LA SAISON PASSEE

Effectifs

Au 31 octobre 2018, le casino d'Allevard emploie 39 personnes.
En voici la liste :

NOM	PRENOM	FONCTION	LIEU DE RESIDENCE
DE LA CRUZ	Didier	Directeur Responsable	Allevard
LE FLOHIC	Lionel	PDG	Guipavas
LE FLOHIC	Nathalie	M.C.D	Guipavas
BOURDONNEC	Eric	M.C.D.	Le Cheylas
MUNIERE	Martial	M.C.D	Chamoux sur Gelon
DE ALMEIDA	Magalie	Comptable	Allevard
MARAIS	Géraldine	Responsable administratif et compt.	St Pierre d'Allevard
COMPTE	Samuel	Croupier	St Pierre d'Allevard
CHIROUZE	Noémie	Croupier	Allevard
FERRARO	Sara	Croupier	Allevard
FERRARO	Andrea	Sous chef de table	Allevard
MORTIER	Julien	Sous chef de table	Le Cheylas
PEZZALI	Chiara	Sous chef de table	St Pierre d'Allevard
BONNELIER	Jules	Croupier	St Pierre d'Allevard
ALLIBE	Dorian	Caissier MAS	Allevard
RIBEIRO	Toni	Caissier MAS	Allevard
BATTISTELLA	Nelly	Caissière MAS	Allevard
PERIER	Sonia	Caissière MAS	St Pierre d'Allevard
CUSSIGH	Sharon	Caissière MAS	Allevard
DESERT	Manon	Contrôleur aux entrées	Allevard
MILESI	Carolane	Contrôleur aux entrées	Chapareillan
CROSSET	Lionel	Responsable Planning	La Chapelle du Bard
BERNARD	Jean-Christophe	Agent Sécurité/Contrôleur	St Pierre d'Allevard
PRIZZI	Pierre	Agent Sécurité/contrôleur	Le Moutaret
VASSEUR	Mathieu	Agent Sécurité/contrôleur	Allevard
DJOUMER	Fatima	Agent d'entretien	Allevard
CURTO	Aurore	Agent d'entretien	Allevard

DEGEORGES	Fernande	Agent d'entretien	Presle
ZAPPIA	Martine	Agent d'entretien	Villard Léger
CASSERA	Thierry	Responsable bar/restaurant	Allevard
BAYARD	Clémence	Barmaid	St Martin d'Uriage
DUSSIN	Geoffroy	Barman	Allevard
SOLLAZO	Katia	Responsable bar	Allevard
MATHY	Anais	Serveuse restaurant	Allevard
TRIPIER	Vincent	Barman	St Etienne de St Geoirs
OBERLE	Angélique	Serveuse restaurant	Allevard
SKINNER	Terrence	Chef de partie	Allevard
FAYAT	Marie Noëlle	Sous chef de cuisine	Allevard
CHOGNON	Florent	Agent de maintenance	Allevard

PRODUIT REEL DES MACHINES A SOUS

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	289 758,39	289 446,93	-0,11
DEC	310 089,69	293 353,11	-5,40
JANV	238 464,00	302 783,47	26,97
FEV	298 932,12	252 832,92	-15,42
MARS	364 947,23	341 324,50	-6,47
AVRIL	381 086,84	352 668,11	-7,46
MAI	341 944,09	300 731,64	-12,05
JUIN	312 419,96	252 918,80	-19,05
JUIL	368 350,67	296 009,80	-19,64
AOUT	317 443,36	295 340,36	-6,96
SEPT	346 299,05	332 072,85	-4,11
OCT	376 812,57	297 491,08	-21,05
TOT	**3 946 547,97**	**3 606 973,57**	**-8,60**

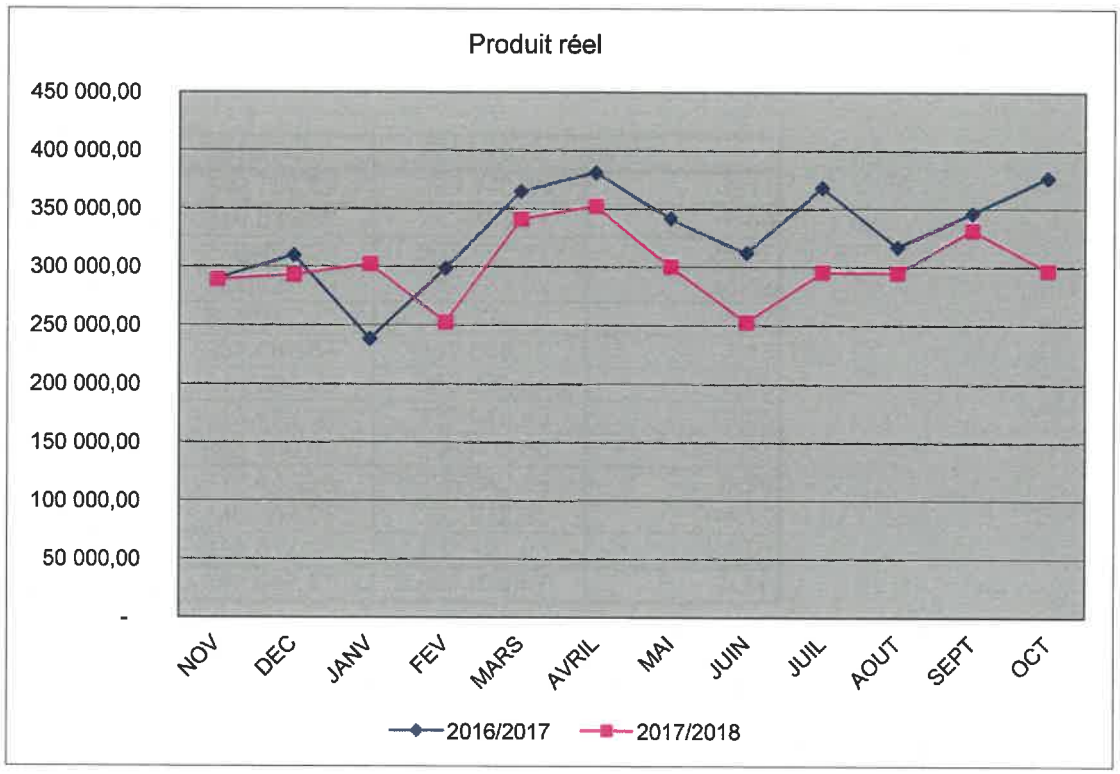

PRODUIT THEORIQUE DES MACHINES A SOUS

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	270 356,89	263 792,09	-2,43
DEC	282 690,17	243 585,03	-13,83
JANV	255 416,02	258 599,14	1,25
FEV	273 684,48	263 610,02	-3,68
MARS	309 032,76	307 237,94	-0,58
AVRIL	301 747,53	286 088,07	-5,19
MAI	326 200,21	288 228,59	-11,64
JUIN	313 959,23	253 980,88	-19,10
JUIL	334 763,21	290 670,83	-13,17
AOUT	338 282,61	301 278,42	-10,94
SEPT	330 377,57	272 581,35	-17,49
OCT	320 004,59	256 994,93	-19,69
TOT	**3 656 515,27**	**3 286 647,29**	**-10,12**

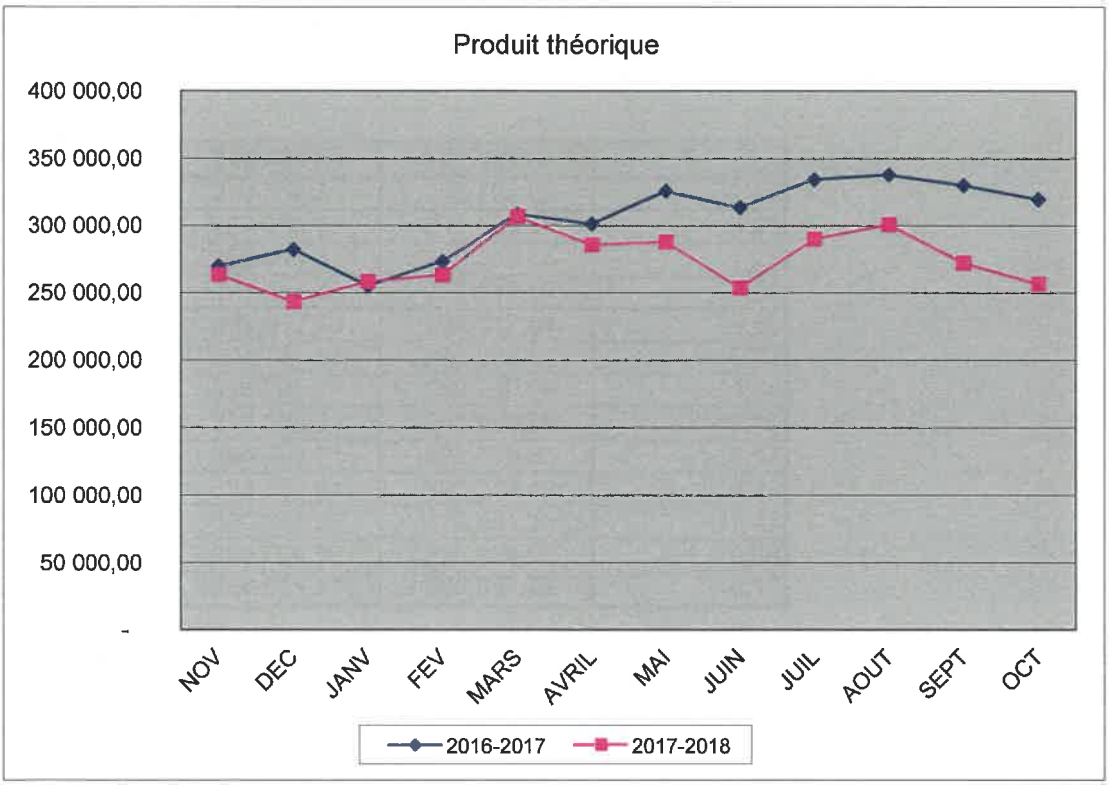

ROULETTE ANGLAISE ELECTRONIQUE

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	43 904,75	10 270,75	-76,61
DEC	29 177,50	7 244,75	-75,17
JANV	11 923,25	8 257,25	-30,75
FEV	6 176,75	17 357,00	181,01
MARS	10 787,75	13 777,00	27,71
AVRIL	4 750,50	3 824,00	-19,50
MAI	29 160,50	2 567,75	-91,19
JUIN	32 944,25	3 926,25	-88,08
JUIL	24 103,50	11 976,75	-50,31
AOUT	9 783,50	- 23 725,00	-342,50
SEPT	7 496,00	11 091,00	47,96
OCT	6 086,50	25 907,25	325,65
TOT	**216 294,75**	**92 474,75**	-57,25

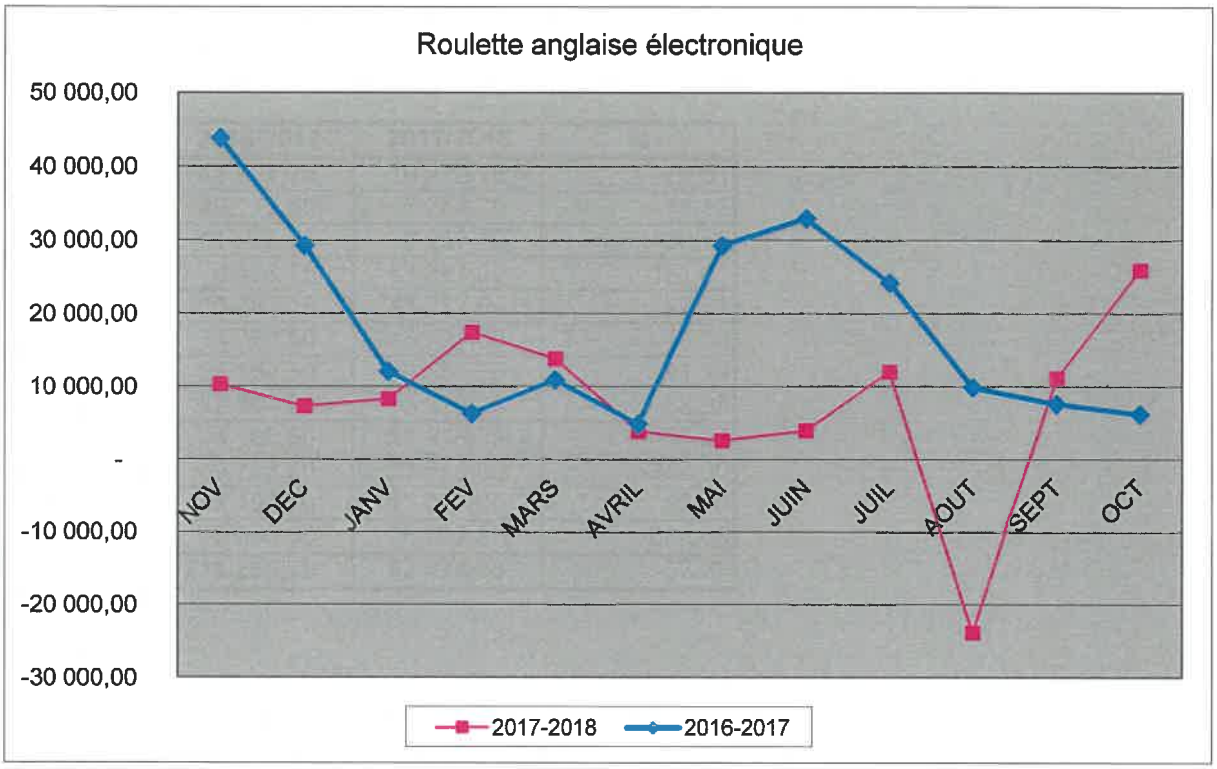

PRODUIT BRUT DE LA ROULETTE ANGLAISE

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	14 416,50	6 475,50	-55,08
DEC	9 247,50	18 891,00	104,28
JANV	11 300,00	8 902,00	-21,22
FEV	2 708,50	11 250,50	315,38
MARS	13 260,50	8 810,00	-33,56
AVRIL	7 528,50	11 853,00	57,44
MAI	20 042,00	16 227,00	-19,04
JUIN	5 671,50	5 138,00	-9,41
JUIL	2 858,00	9 916,50	246,97
AOUT	4 952,50	1 084,50	-78,10
SEPT	2 395,00	5 133,50	114,34
OCT	4 693,00	5 381,50	14,67
TOT	**99 073,50**	**109 063,00**	**10,08**

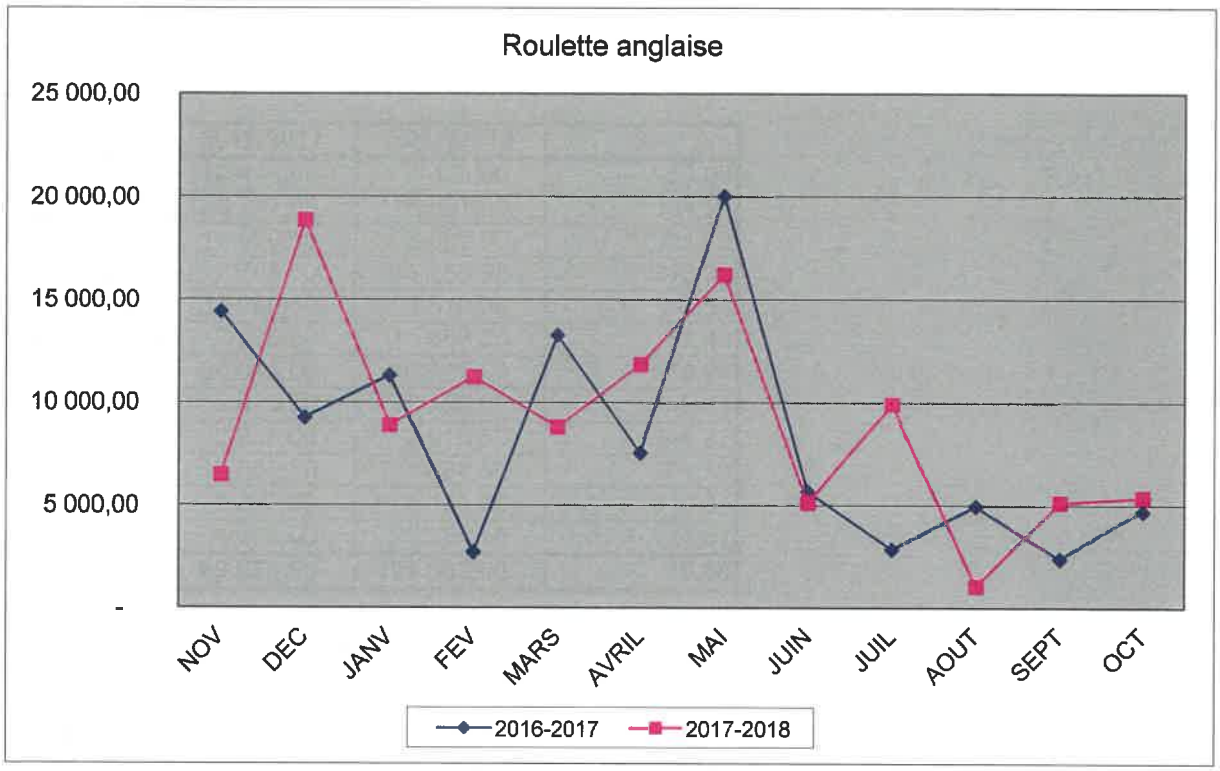

PRODUIT BRUT DU BLACK-JACK

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	2 877,00	4 586,00	59,40
DEC	8 540,00	6 754,00	-20,91
JANV	7 798,00	14 798,00	89,77
FEV	8 448,00	10 837,50	28,28
MARS	6 991,50	6 882,50	-1,56
AVRIL	2 380,50	8 122,50	241,21
MAI	8 240,00	4 674,00	-43,28
JUIN	2 975,50	4 175,00	40,31
JUIL	4 859,00	3 047,00	1599,69
AOUT	6 419,00	3 550,00	-44,70
SEPT	10 871,50	9 233,00	-15,07
OCT	7 157,00	- 7 144,50	-199,83
TOT	77 557,00	69 515,00	-10,37

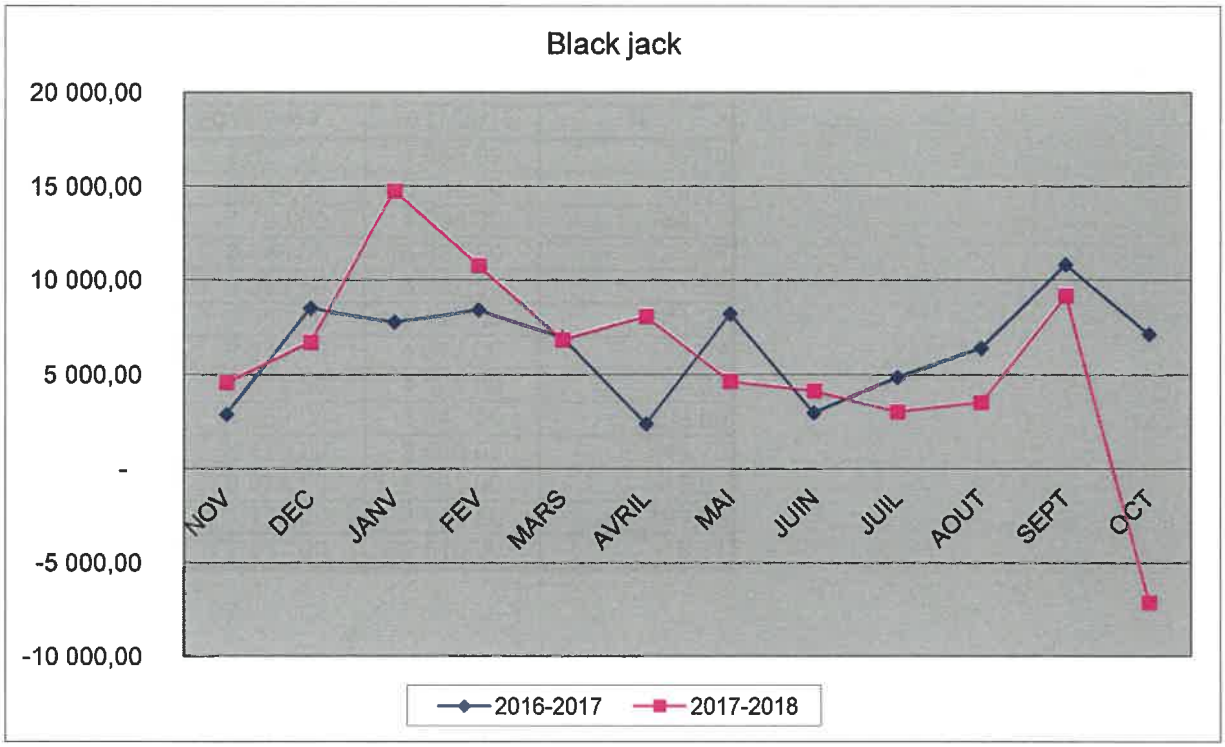

CUMUL DES JEUX DE CONTREPARTIE Y COMPRIS ELECTRONIQUES

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	61 198,25	21 332,25	-65,14
DEC	46 965,00	32 889,75	-29,97
JANV	31 021,25	31 957,25	3,02
FEV	17 333,25	39 445,00	127,57
MARS	31 039,75	29 469,50	-5,06
AVRIL	14 659,50	23 799,50	62,35
MAI	57 442,50	23 468,75	-59,14
JUIN	41 591,25	13 239,25	-68,17
JUIL	31 820,50	24 940,25	-21,62
AOUT	21 155,00	- 19 090,50	-190,24
SEPT	20 762,50	25 457,50	22,61
OCT	17 936,50	24 144,25	34,61
TOT	**392 925,25**	**271 052,75**	**-31,02**

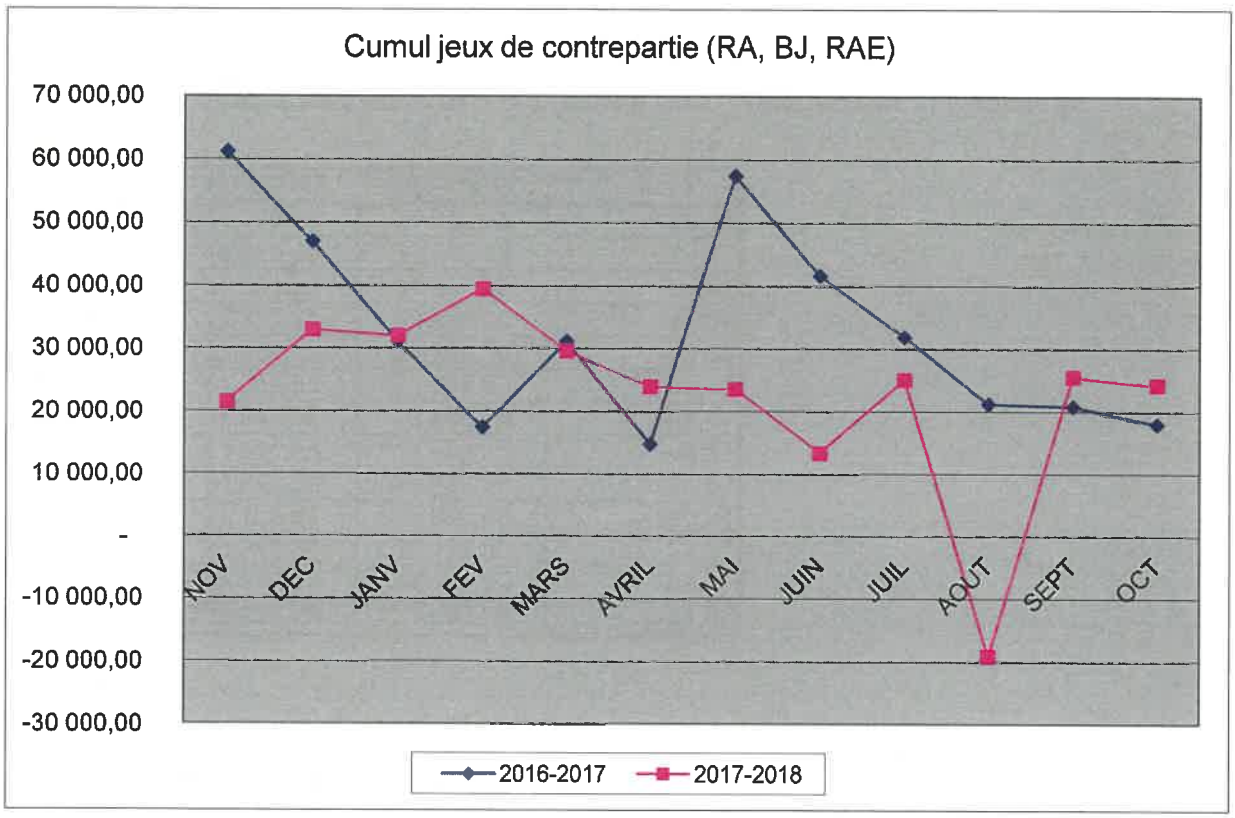

FREQUENTATION DES SALLES DE JEUX

	SALLE DE JEUX		JEUX TRADITIONNELS		%	
	2016/2017	**2017/2018**	**2016/2017**	**2017/2018**	**Salle jeux**	**jeux trad**
NOV	5 203	4 935	422	386	-5,15	-8,53
DEC	5 664	4 707	468	458	-16,90	-2,14
JANV	4 783	5 038	385	487	5,33	26,49
FEV	5 258	5 214	420	543	-0,84	29,29
MARS	6 071	5 580	503	485	-8,09	-3,58
AVRIL	5 775	5 253	413	419	-9,04	1,45
MAI	6 081	5 617	504	415	-7,63	-17,66
JUIN	5 571	4 907	441	382	-11,92	-13,38
JUIL	6 811	5 544	451	454	-18,60	0,67
AOUT	6 810	6 258	469	511	-8,11	8,96
SEPT	5 885	5 046	368	296	-14,26	-19,57
OCT	5 946	4 933	391	331	-17,04	-15,35
Total	**69 858**	**63 032**	**5 235**	**5 167**	**-9,77**	**-1,30**

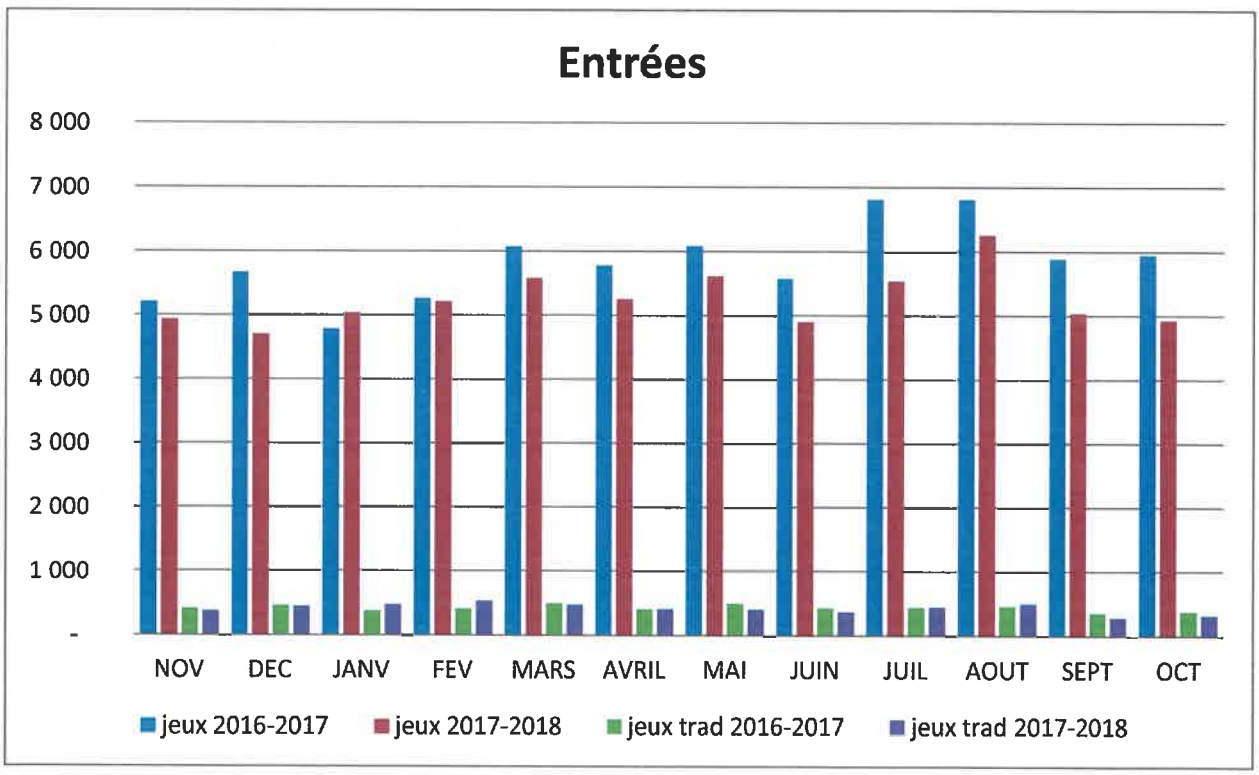

PRELEVEMENT ETAT COMMUNE

	ETAT		COMMUNE		%	
	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	ETAT	COMMUNE
NOV	50 190,00	47 810,00	2 226,00	2 045,00	-4,74	-8,13
DEC	74 969,00	72 074,00	5 011,00	4 677,00	-3,86	-6,67
JANV	64 620,00	85 546,00	4 584,00	5 737,00	32,38	25,15
FEV	95 036,00	84 779,00	7 900,00	6 135,00	-10,79	-22,34
MARS	115 857,00	114 029,00	10 129,00	9 110,00	-1,58	-10,06
AVRIL	133 661,00	127 861,00	11 713,00	11 163,00	-4,34	-4,70
MAI	135 057,00	116 514,00	13 067,00	10 156,00	-13,73	-22,28
JUIN	132 102,00	99 724,00	12 883,00	8 458,00	-24,51	-34,35
JUIL	166 929,00	133 638,00	15 400,00	12 169,00	-19,94	-20,98
AOUT	143 244,00	133 419,00	12 914,00	11 146,00	-6,86	-13,69
SEPT	155 553,00	149 211,00	13 956,00	12 979,00	-4,08	-7,00
OCT	163 193,00	133 610,00	14 928,00	11 657,00	-18,13	-21,91
TOT	**1 430 411,00**	**1 298 215,00**	**124 711,00**	**105 432,00**	**-9,24**	**-15,46**

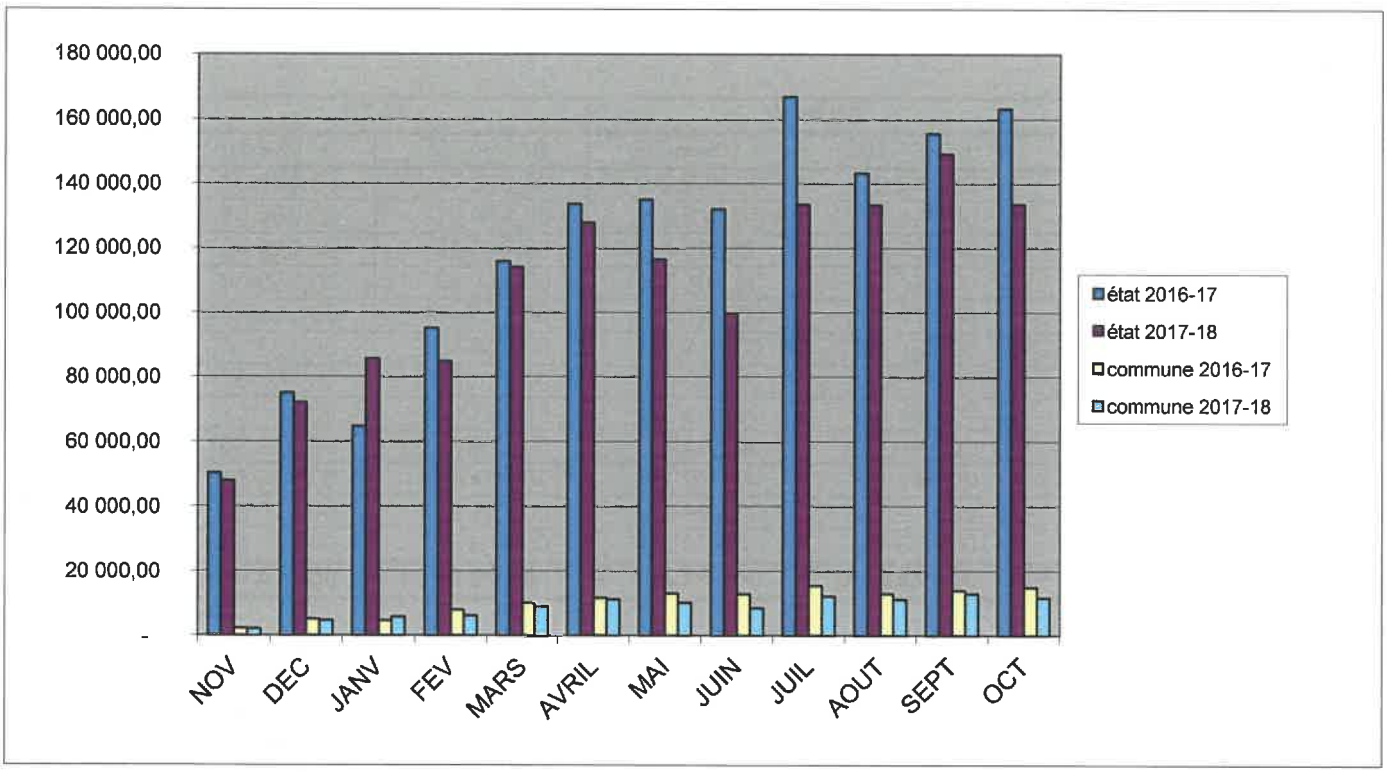

CHIFFRE D'AFFAIRES BAR

	2016/2017	2016/2017	%
NOV	5 210,90	4 656,00	-10,65
DEC	5 590,00	5 245,80	-6,16
JANV	4 516,90	4 767,90	5,56
FEV	5 334,20	5 161,90	-3,23
MARS	5 456,00	5 109,60	-6,35
AVRIL	5 474,90	4 982,50	-8,99
MAI	5 736,10	5 203,30	-9,29
JUIN	5 810,90	5 976,70	2,85
JUIL	7 622,90	5 838,30	-23,41
AOUT	7 288,10	6 184,90	-15,14
SEPT	6 739,60	6 262,40	-7,08
OCT	5 521,70	5 872,20	6,35
TOT	**70 302,20**	**65 261,50**	**-7,17**

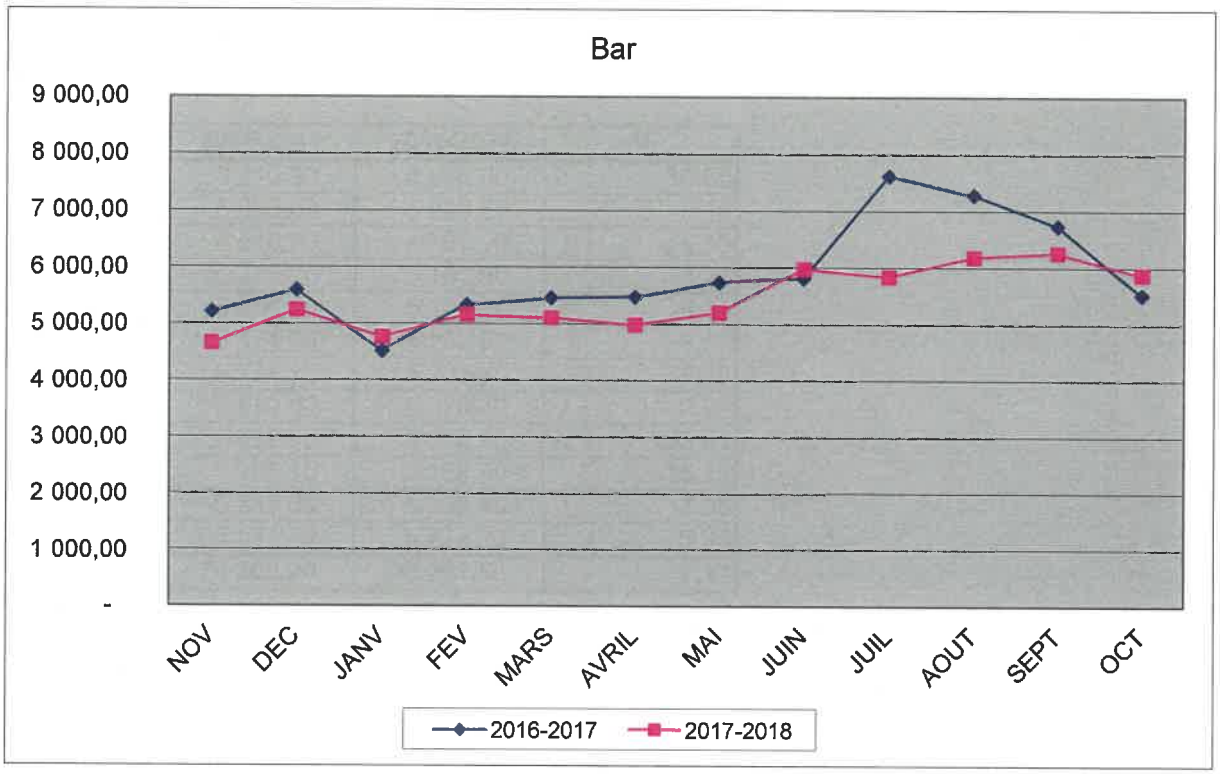

CHIFFRE D'AFFAIRES RESTAURANT

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	7 603,40	7 186,80	-5,48
DEC	9 351,60	9 078,20	-2,92
JANV	6 461,90	6 220,90	-3,73
FEV	7 399,30	8 941,90	20,85
MARS	7 411,30	7 966,20	7,49
AVRIL	7 101,20	8 904,70	25,40
MAI	8 221,60	8 448,20	2,76
JUIN	9 701,10	10 216,40	5,31
JUIL	13 703,90	9 168,10	-33,10
AOUT	14 927,00	11 649,00	-21,96
SEPT	8 987,70	8 500,10	-5,43
OCT	8 846,30	6 588,40	-25,52
TOT	**109 716,30**	**102 868,90**	**-6,24**

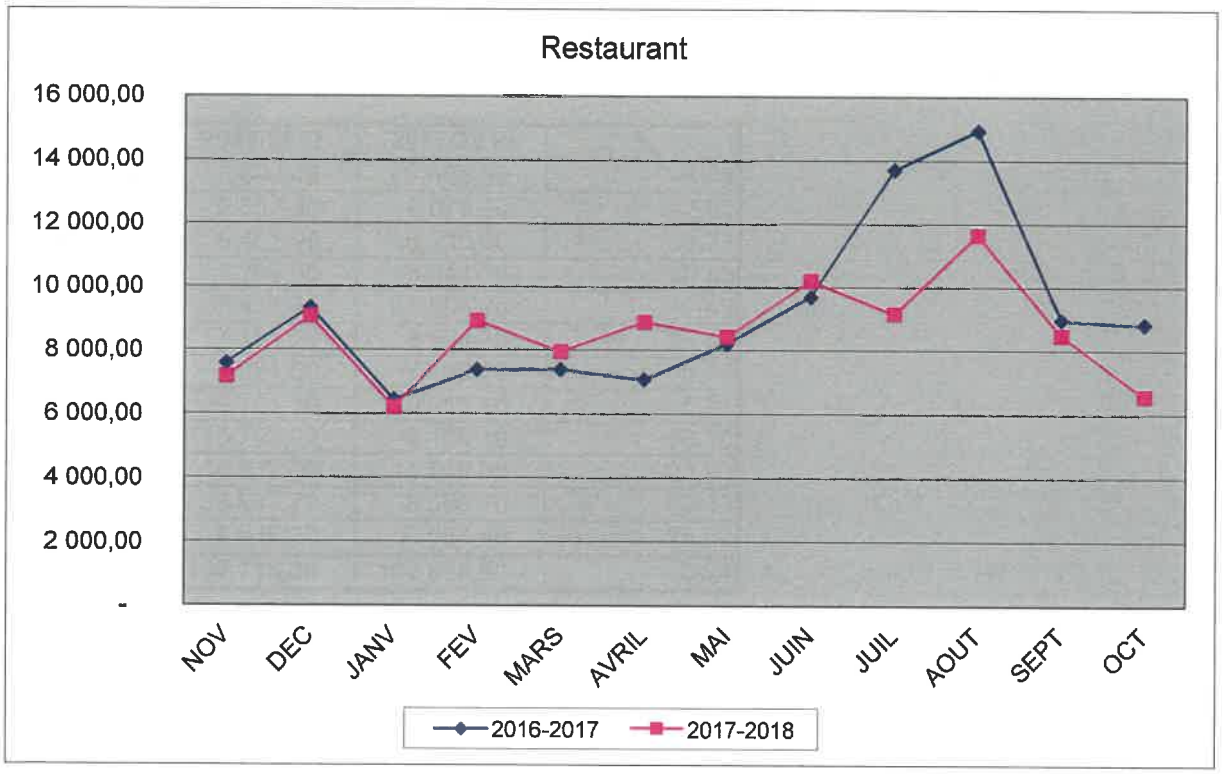

NOMBRE DE COUVERTS

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	1507	1537	1,99
DEC	1565	1458	-6,84
JANV	1371	1541	12,40
FEV	1521	1659	9,07
MARS	1732	1673	-3,41
AVRIL	1584	1576	-0,51
MAI	1848	1686	-8,77
JUIN	1823	1584	-13,11
JUIL	2306	1696	-26,45
AOUT	2284	1880	-17,69
SEPT	1867	1588	-14,94
OCT	2010	1556	-22,59
TOT	**21418**	**19434**	**-9,26**

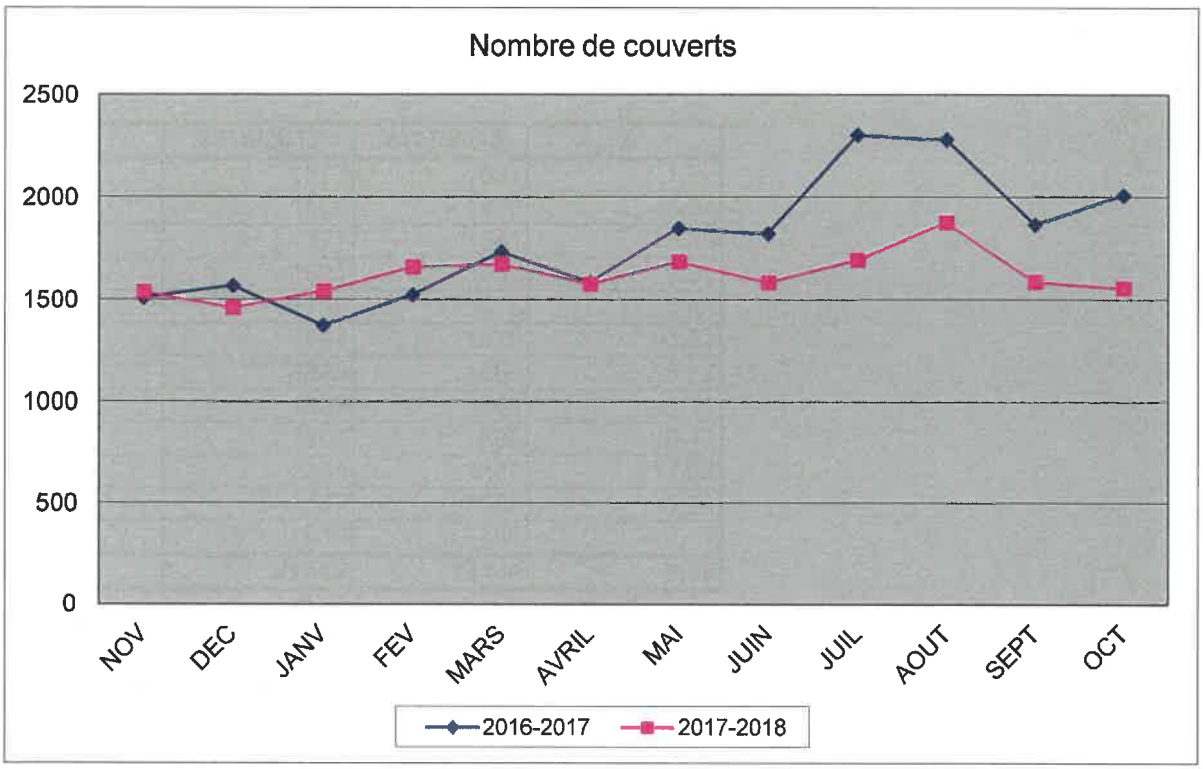

CHIFFRE D'AFFAIRES HÔTEL

	2016/2017	2017/2018	%
NOV	6 213,75	6 169,60	-0,71
DEC	6 977,25	11 124,00	59,43
JANV	5 723,00	5 625,20	-1,71
FEV	4 951,75	7 829,50	58,12
MARS	9 026,00	7 546,00	-16,40
AVRIL	7 291,00	6 692,10	-8,21
MAI	9 631,50	9 699,30	0,70
JUIN	10 485,50	8 379,30	-20,09
JUIL	14 271,50	4 591,90	-67,82
AOUT	11 435,00	7 151,10	-37,46
SEPT	9 628,75	7 087,70	-26,39
OCT	10 237,25	7 336,90	-28,33
TOT	**105 872,25**	**89 232,60**	-15,72

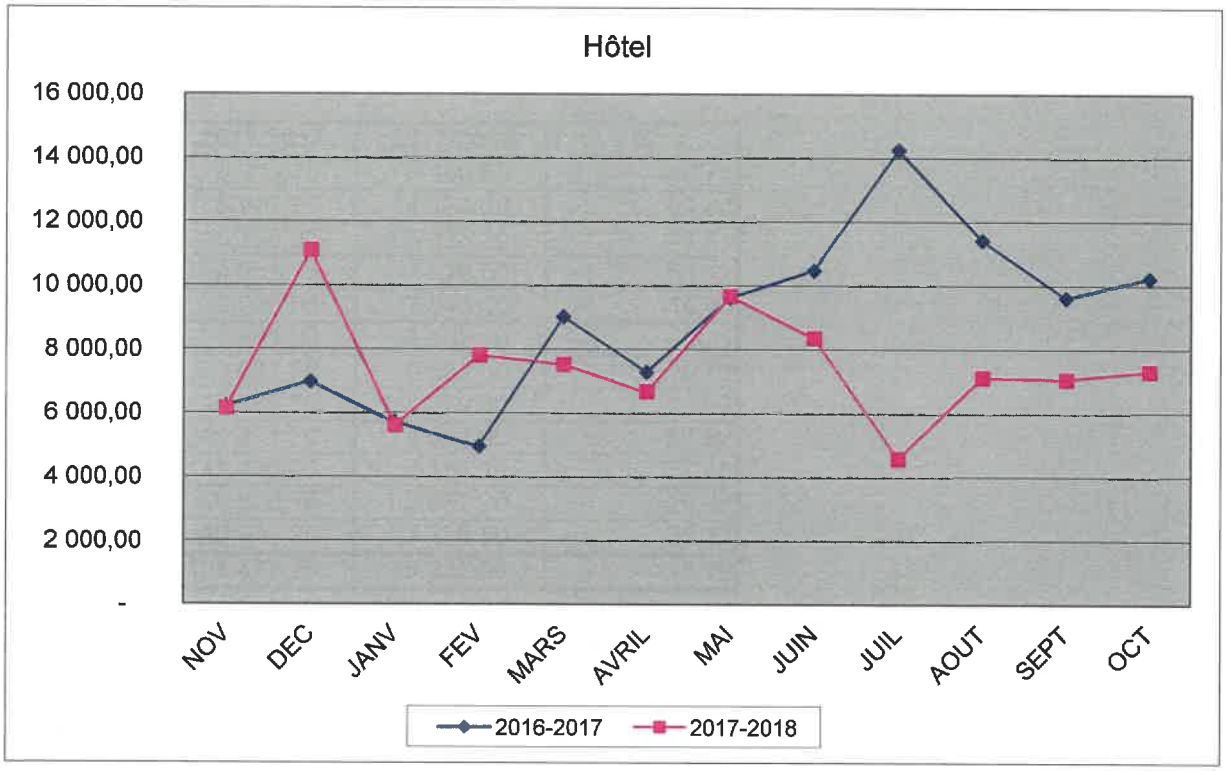

RECAPITULATIF CHIFFRES D'AFFAIRES

2015/2016	MAS	ROULETTE	BLACK JACK	ROUL. ELEC	BAR	HOTEL	RESTAU	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	
NOV	289 446,93	6 475,50	4 586,00	10 270,75	4 656,00	6 169,60	7 186,80	328791,58
DEC	293 353,11	18 891,00	6 754,00	7 244,75	5 245,80	11 124,00	9 078,20	351690,86
JANV	302 783,47	8 902,00	14 798,00	8 257,25	4 767,90	5 625,20	6 220,90	351354,72
FEV	252 832,92	11 250,50	10 837,50	17 357,00	5 161,90	7 829,50	8 941,90	314211,22
MARS	341 324,50	8 810,00	6 882,50	13 777,00	5 109,60	7 546,00	7 966,20	391415,80
AVRIL	352 668,11	11 853,00	8 122,50	3 824,00	4 982,50	6 692,10	8 904,70	397046,91
MAI	300 731,64	16 227,00	4 674,00	2 567,75	5 203,30	9 699,30	8 448,20	347551,19
JUIN	252 918,80	5 138,00	4 175,00	3 926,25	5 976,70	8 379,30	10 216,40	290730,45
JUIL	296 009,80	9 916,50	3 047,00	11 976,75	5 838,30	4 591,90	9 168,10	340548,35
AOUT	295 340,36	1 084,50	3 550,00	- 23 725,00	6 184,90	7 151,10	11 649,00	301234,86
SEPT	332 072,85	5 133,50	9 233,00	11 091,00	6 262,40	7 087,70	8 500,10	379380,55
OCT	297 491,08	5 381,50	- 7 144,50	25 907,25	5 872,20	7 336,90	6 588,40	341432,83
TOT	**3 606 973,57**	**109 063,00**	**69 515,00**	**92 474,75**	**65 261,50**	**89 232,60**	**102 868,90**	**4135389,32**

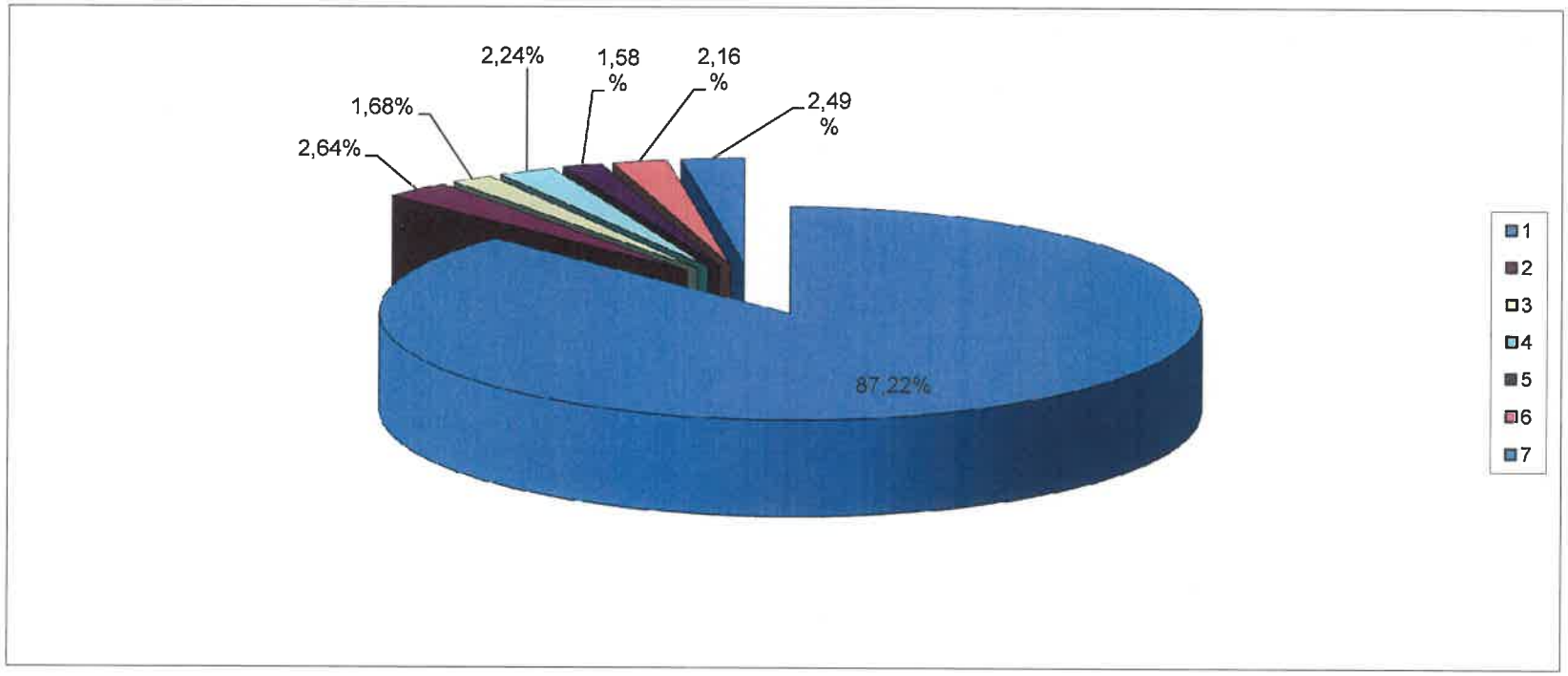

Casino d'Allevard

31

Répartition des dépenses nettes d'animation

Type d'animation		2016-2017	2017-2018
Animation interne	Animations musicales	3254	2623
	Jeux gratuits	41133	84355
	offerts bar/restaurant/hôtel/MAS +bons d'achats	246848	239184
	Tickets promotionnels	221971	194396
	cadeaux clients	5436	4942
Nombre de journées d'animation interne		176	163
Animation externe	Sponsoring et dons (associations, clubs sportifs, grands évènements)	6347	9104
	Communication	23601	25381
Total		548590	559985
Evolution % PBJ (1)		12,64%	14,44%

(1) Pourcentage d'évolution des dépenses d'animation rapportées au PBJ

Restauration

Restaurants	2016-2017	2017-2018
Capacité	30	30
Nombre de couverts servis	21418	19434
Nombre de couverts offerts	16591	14903
Total CA TTC	109716	102893
Evolution CA par rapport à N-1	6,19%	-6,22%

Participation à la vie de la station

Nous restons fidèles à notre politique commerciale adoptée depuis plusieurs années et utilisons une très grande partie de notre budget animation en interne.

Au niveau de la commune, nous avons participé financièrement à la programmation de certaines manifestations artistiques organisées à La Pléiade et avons été sponsor du comité Miss Isère pour l'élection 2018. Le montant de ces sponsoring s 'élève à 6 404 €. Nous avons aussi renouvelé le partenariat avec l'association « Slide drift team » à l'occasion de la course menée à la Chapelle du Bard les 2 et 3 juin 2018. Nous leur avons offert les chambres d'hôtel et leur avons organisé un barbecue géant pour 120 personnes à un prix attractif.

Nous avons sponsorisé pour la 3ème année consécutive, le festival de chant lyrique d'Allevard qui s'est déroulé mi-juillet 2018 pour un montant de 2 000 €. Un récital piano et voix a d'ailleurs eu lieu sous la roseraie du casino en présence, sous le soleil, d'un public averti.
Cette année nous avons aussi aidé la biennale des arts en offrant des repas et via un don de 500 €.
Le club d'athlétisme de Pontcharra a aussi bénéficié d'un petit don de 200€.

Le samedi 13 mai un club de voitures anciennes a exposé des voitures Mustang sur le parking du casino, pour le plus grand bonheur de nos clients.

Au niveau des animations propres au casino, nous continuons à offrir des fleurs, des cadeaux, des chocolats aux clients en toutes occasions : Noël, Pâques, fête des mères, pères, grand-mères, St Valentin, 1er mai, le jour du printemps etc...
Pour l'épiphanie, nous offrons une part de galette des rois à tous nos clients de l'après-midi. A l'occasion de la chandeleur, nous organisons une dégustation de crêpes et cidre.
Les animations musicales ont été comme les dernières années plus ponctuelles : Le réveillon de la St Sylvestre et la St valentin.

Cette année, comme l'an passé, nous avons investi un important budget dans l'organisation de 2 grands jeux gratuits. Entre le 01/01/2018 et le 09/05/2018, nous avons fait gagner 5 croisières pour 2 en mer Adriatique. Puis, du 01/07/2018 au 14/11/2018, 5 croisières de 15 jours dans les Caraïbes. A chaque fois, la présentation des tombolas a été faite aux clients autour d'un apéritif champagne très apprécié.

Cette année encore nous avons axé notre communication sur notre club de fidélité en menant de nombreuses opérations de jeux de grattage, et de multiplication des points.

4

COMPTE RENDU FINANCIER ET ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

Evolution de chaque secteur d'activité

Le casino a terminé son exercice le 31 octobre 2018 avec une perte de 10,67 % du chiffre d'affaires, représentant 494 146 € en moins. Tous les secteurs ont été touchés.

Voici le détail de chaque secteur d'activité :

Machines à sous :

Produit réel : - 8,60 %
Produit théorique : - 10,12 %

Le produit réel a régressé de 339 574 €. Le mois de janvier a été le seul mois positif de l'année (+26.97%), essentiellement dû à une météo beaucoup plus clémente que l'an passé à la même période.
La baisse la plus importante est celle du mois d'octobre (-21,05%), due principalement à la fermeture des gorges qui pénalise une partie de notre clientèle venant du secteur d'Albertville.

La chute du chiffre d'affaires cette année est proportionnelle à la baisse de fréquentation qui est de 9.77%, soit 6 826 joueurs en moins. Nos clients venant majoritairement de la région Grenobloise, le retour à la hausse des carburants nous a fortement impacté.

Le 27 novembre 2017, nous avons installé 10 nouvelles machines à sous. Le 4 juillet 2018, nous avons installé 4 machines à sous neuves et enlevé 9 anciennes machines, le parc est désormais à 66 machines. Nous avons choisi cette option pour que chaque machine plus jouée et donc redistribue davantage au client.

Roulette : + 10,08 %
Black Jack : - 10,37 %
Roulette anglaise électronique : - 57,25 %

Les jeux traditionnels ont connu cette année une chute du chiffre d'affaires de 31,02 % essentiellement due à la roulette électronique. Les entrées sont restées assez stables (-1,30 %).

Nous constatons depuis quelques années un rajeunissement important de la clientèle des jeux de tables. Cette année a encore confirmé cette tendance qui est nationale. Tous ces jeunes joueurs sont plutôt volatiles, ce qui engendre d'importantes fluctuations des entrées et du produit des jeux au cours de l'année.

La roulette électronique connaît également d'importantes fluctuations de chiffres essentiellement dû à deux gros joueurs.

Bar : -7.17 %

Le bar a connu une nouvelle baisse de son chiffre d'affaires au cours de cet exercice, même si l'activité a été relativement stable tout au long de l'année.

Restaurant : - 6,24 %

Le restaurant a terminé l'exercice avec une baisse de 6 848 €.
Les mois de forte baisse sont les mois de juillet et août avec une terrasse moins exploitée, faute de personnel. Puis le mois d'octobre à cause nous pensons, de la route des gorges coupée.
Le nombre de couverts en moins s'élève à 1984, soit -9,26%. Nous avons servi 4 531 couverts payants, soit -6,13 %, et 14 903 couverts offerts, soit -10,17%.

Hôtel : -15,72 %

Le chiffre d'affaires de l'hôtel a perdu 16 639,65 €. Cette perte est essentiellement due à l'arrêt des « offres découvertes » du casino durant les mois de juillet et août. En effet, cette offre comprenant l'hôtel, le restaurant, et des tickets promotionnels fonctionne très bien et nous permet de compléter l'hôtel tous les week-ends.

COMPARAISON DES CHIFFRES D'AFFAIRES AU 30/04/2018 AVEC L'EXERCICE EN COURS

	30/04/2018	30/04/2019	%
Machines à sous	1 832 409,04	1 652 014,44	-9,84
Roulette Anglaise	66 182,00	54 727,00	-17,31
Roulette électronique	60 730,75	82 205,00	+35,36
Black Jack	51 980,50	38 061,00	-26,78
Pourboires RBJ	1 284,50	1 352,00	+5,25
Bar	29 923,70	35 356,90	+18,16
Restaurant	48 298,70	41 867,50	-13,32
Hôtel	44 986,40	46 538,35	+3,45
TOTAL	**2 135 795,59**	**1 952 122,19**	**-8,60**

Les 6 premiers mois de l'exercice font apparaître une baisse du chiffre d'affaires de 183 673,40 € avec d'importantes disparités :

Le meilleur mois a été celui de décembre 2018 avec un produit brut des jeux de + 23,34% : + 16,40% aux machines à sous et + 85,31% aux jeux traditionnels grâce à la roulette électronique.
Le plus mauvais mois a été celui de mars 2019 avec un produit brut des jeux de – 27,66% : – 24,25 % aux machines à sous et – 67, 14 % aux jeux traditionnels à cause du Black Jack et de la roulette électronique pour laquelle nous avons même terminé le mois en négatif.

Ce 1er semestre connaît une petite baisse de fréquentation de -3,86% aux MAS et de -1,44% aux jeux traditionnels.

Le chiffre d'affaires du bar a bien progressé. La carte a été renouvelée et nous proposons un plus grand choix d'alcools et de cocktails.

Nous avons revu notre politique commerciale et offrons moins de tickets promotionnels (-90 000 €), par contre nous offrons davantage de repas au restaurant. La conséquence est que nous avons 41 % de couverts payants en moins et 32 % de couverts offerts en plus.

Nous offrons aussi davantage de chambres d'hôtel, mais maintenons notre chiffre d'affaires toujours grâce à la « formule découverte » du casino qui fonctionne très bien les week-ends.

FINANCIERE D'ALLEVARD
Société Anonyme au capital de 350 000 euros
Siège social : Le Château de Mâhl - Avenue des Bains - 38580 ALLEVARD
RCS GRENOBLE 393 657 036

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente et un octobre,
A 18 heures,

Les administrateurs de la société FINANCIERE D'ALLEVARD se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Didier DE LA CRUZ
Monsieur Lionel LE FLOHIC
Madame Nathalie LE FLOHIC

Est absent excusé :

Monsieur Pascal LE FLOHIC

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Lionel LE FLOHIC préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Didier de LA CRUZ remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des conventions règlementées qui se sont poursuivies durant l'exercice écoulé,
- Questions diverses,

CONVENTIONS REGLEMENTEES POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

1) Bail

La société a conclu avec la société SCI LE CHATEAU DE MAHL dont Monsieur Lionel LE FLOHIC est gérant associé et dont la société LDTM FINANCES est associée, un bail commercial portant sur les locaux situés Château de Mâhl, avenue des Bains à ALLEVARD (38580).

Le montant des loyers sur l'exercice clos le 31/10/2018 est de 243 716 euros hors taxes.

En application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Président précise que le local objet dudit bail, est conforme aux besoins de la société et que la convention est bien conclue dans l'intérêt de la société.

2) Convention de prestation de services

La société a conclu avec la société LDTM FINANCES dont Monsieur Lionel LE FLOHIC est gérant et associé, une convention de prestations de services. Le montant comptabilisé pour l'exercice clos le 31/10/2018 est de 120 000 € HT.

En application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Président précise que les prestations de services objet de ladite, est conforme aux besoins de la société et que la convention est bien conclue dans l'intérêt de la société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Monsieur Lionel LEFLOHIC

Un Administrateur
Monsieur Didier de LA CRUZ

FINANCIERE D'ALLEVARD
Société Anonyme au capital de 350 000 euros
Siège social : Le Château de Mâhl - Avenue des Bains - 38580 ALLEVARD
393 657 036 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le quinze février,
A 18 heures,

Les administrateurs de la société FINANCIERE D'ALLEVARD se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Didier DE LA CRUZ
Monsieur Lionel LE FLOHIC
Madame Nathalie LE FLOHIC

Est absent et excusé

Monsieur Pascal LE FLOHIC

Monsieur Jean-Philippe LESAQUE, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Lionel LE FLOHIC préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Didier DE LA CRUZ remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018,**
- **Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,**
- **Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,**
- **Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,**

40

- **Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés,**
- **Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,**
- **Convocation de l'Assemblée Générale Mixte,**
- **Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,**
- **Questions diverses.**

EXAMEN ET ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Puis le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018 faisant apparaître une perte de 397 673,81 euros, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Sur la suggestion de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 397 673,81 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : ..... 397 673,81 euros

- la somme de ..... 314 690,91 euros
au compte "autres réserves"
qui s'élèverait ainsi à 0 euro

- la somme de ..... 82 982,90 euros
au compte "report à nouveau"
qui s'élèverait ainsi à -82 982,90 euros

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Président déclare au Conseil qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, mais il rappelle les conventions autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, ce dont il a régulièrement avisé le Commissaire aux Comptes.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes, le Conseil prend acte qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL RESERVEE AUX SALARIÉS

Le Président rappelle que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés au 31 octobre 2018, inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 15 avril 2016, il y a près de trois ans ;
- il y a donc lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conséquence, le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le principe et les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et, le cas échéant, des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, sur lesquels l'Assemblée Générale Extraordinaire devra être appelée à délibérer.

Le Président propose que le montant maximum de l'augmentation de capital soit fixé à 10 500 euros à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société. L'augmentation de capital serait réalisée, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, étant précisé que les autres modalités pourraient être fixées par le Conseil d'Administration en vertu d'une délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Toutefois, le Président propose que ce projet de résolution soit présenté à l'Assemblée Générale uniquement pour se conformer aux dispositions légales et précise les raisons pour lesquelles il lui semble opportun de proposer à l'Assemblée Générale de rejeter ce projet.

POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

Le Conseil délibère, en application des dispositions de l'article L. 225-37-1 du Code de commerce, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

42

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer **l'Assemblée Générale Mixte pour le 4 avril 2019, à 11 heures, au siège social,** en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,**
- **Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,**
- **Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Questions diverses.**

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- **Augmentation du capital social d'un montant maximum de 10 500 euros par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,**
- **Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés,**
- **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,**
- **Questions diverses,**

RAPPORT - PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Le Conseil arrête les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale et intègre au sein d'une section spécifique dudit rapport les informations devant figurer dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, comme le prévoit la dernière phrase de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil arrête ensuite le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Monsieur Lionel LE FLOHIC
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Didier DE LA CRUZ
Administrateur

FINANCIERE D'ALLEVARD
Société Anonyme au capital de 350 000 euros
Siège social : Le Château de Mâhl - Avenue des Bains - 38580 ALLEVARD
393 657 036 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le quatre avril,
A 11 heures,

Les actionnaires de la société FINANCIERE D'ALLEVARD, société anonyme au capital de 350 000 euros, divisé en 70 000 actions de 5 euros chacune, dont le siège est Le Château de Mâhl - Avenue des Bains, 38580 ALLEVARD, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 20 mars 2019.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel LE FLOHIC, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société LDTM FINANCES représentée par Monsieur Lionel LE FLOHIC et Monsieur Didier DE LA CRUZ les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gilles CAMPHORT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean-Philippe LESAQUE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 20 mars 2019, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 56 074 actions sur les 70 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2018,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- **Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,**
- **Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,**
- **Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Questions diverses.**

RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- **Augmentation du capital social par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce,**
- **Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés,**
- **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,**
- **Questions diverses,**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevant à 397 673,81 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : ..... 397 673,81 euros

- la somme de ..... 314 690,91 euros
au compte "autres réserves"
qui s'élève ainsi à 0 euro

- la somme de ..... 82 982,90 euros
au compte "report à nouveau"
qui s'élève ainsi à -82 982,90 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au titre du projet d'augmentation du capital social en faveur des salariés, et statuant en application des dispositions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, décide d'autoriser le Conseil d'Administration à prendre toutes décisions et toutes mesures nécessaires à la réalisation d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire et dont la souscription sera réservée aux salariés.

L'Assemblée Générale des associés décide de limiter le montant de cette augmentation du capital social à 3% du montant du capital social de la société à la date de l'émission des actions nouvelles.

Conformément aux dispositions légales, cette émission devra intervenir avant l'expiration d'un délai de 18 mois commençant à courir à compter de la présente assemblée.

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Lionel LE FLOHIC

Les Scrutateurs
Monsieur Didier de la CRUZ

Le Secrétaire
Monsieur Gilles CAMPHORT

La société LDTM FINANCES
représentée par Monsieur Lionel LE FLOHIC

Extrait du registre d'observation

Arrêté du 23 décembre 1959 - Article 94 de la réglementation des jeux

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
03/7/2017	Surveillance des jeux. Le MAS n°120 socle 36 arrêté suite problème imprimante. 74/75	
10/7/2017	Instruction de douze (12) saisies BJ numérotés D 25563, de D 25563 à D 25565 et de D 27008 à D 27016 Informons le Directeur responsable de la rédaction par Mmes NGUYEN Thi Kim Chu et MUSSET Ouiza d'une demande d'exclusion volontaire d'accès aux jeux. Commande de douze (12) saisies de Rech-Tech par Bon n° 70181 (France Cartes) Surveillance des jeux. MAS = 75/75	
31/7/2017	Intégration de douze (12) saisies de BJ numérotés de D 27879 à D 27883, de D 27887 à D 27890 et de D 27692 à D 27694. Surveillance des jeux. MAS = 100%	
27 11 2017	Modification de 9 MAS (4) SFM Bally Installation de 10 (dix) nouvelles machine fait pour la SFM Bally et 1 pour LUDI Les dix anciennes MAS seront transportés par SFM BALLY pour destruction à PARIS	DIRECTION INTERRÉGIONALE DE POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
03/7/2017	Surveillance des jeux. Le MAS n°120 sera 36 entrée (sauf problème imprimante). 74/75	
10/7/2017	Destruction de douze (12) saxomats BJ numérotés D 25 J64, de D 25 J63 à D 25 J65 et de D 27008 à D 27016. Informons le Directeur responsable de la fédération par Mmes NGUYEN Thi Kim Chu et MUSSET Ouiza d'une demande d'exclusion volontaire d'accès aux jeux. Commande de douze (12) saxomats de Rech-Tech par Bon n° 70181 (France Cartes)	
	Surveillance des jeux MAS = 75/75	
31/7/2017	Intégration de douze (12) saxomats de BJ numérotés de D 27 879 à D 27 883, de D 27 887 à D 27 890 et de D 27 692 à D 27 694. Surveillance des jeux. MAS = 100%	
27 11 2017	Modification de 4 MAS (4) SFM Bally Installation de 10 (dix) nouvelles machines Fruit pour la SFM Bally et 7 jeux pour Luna Les dix anciennes MAS seront transportés par SFM BALLY pour destruction à Paris	DIRECTION INTERRÉGIONALE DE POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
02/10/18	Destruction de dix sept (17) sixains de Black Jack numérotés D 27017 à D 27023, D 27879 à D 27883, D 27887 à D 27888, et D 27692 à D 27694. Commande de dix sept (17) sixains de Black Jack par bon n° 10182 (France Cartes) Entretien agrément Madame PERIER Sonia Surveillance des jeux par Antenne PJ CHAMBERY	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
11/10/2018	Intégration de dix sept (17) sixains de Black Jack numérotés de D28662 à D28678. Surveillance des jeux par Antenne PJ CHAMBERY M.A.S : 75/75	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
23/10/2018	Contrôle d'un mix, deux tours n° joint incluses machine 158 et 140. Surveillance à l'aide de la vidéo de l'ouverture des jeux traditionnel. Vu avec M. DE LA CRUZ pour le registre vidéo. (Validation au quotidien. MAS 66/66 5 gains roulettes.	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
20/11/2018	Surveillance de la salle des jeux. Concernant l'armoire des cartes notifié "Dépot de Cartes" à rectifier "Dépot des Cartes". Surveillance à l'aide de la vidéo de l'ouverture et fermeture des jeux. MAS 66/66 5 gains roulettes.	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
02/10/18	Destruction de dix sept (17) sixains de Black Jack numérotés D 27017 à D 27023, D 27879 à D 27883, D 27887 à D 27888, et D 27692 à D 27694. Commande de dix sept (17) sixains de Black Jack par bon n° 10182 (France Cartes) Entretien agrément Madame PERIER Sonia Surveillance des jeux par Antenne PJ CHAMBERY	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
11/10/2018	Intégration de dix sept (17) sixains de Black Jack numérotés de D28662 à D 28678. Surveillance des jeux par Antenne PJ CHAMBERY M.A.S : 75/75	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
23/10/2018	Contrôle d'un mix, deux tours n° jaune incluts machine 158 et 140. Surveillance à l'aide de la vidéo de l'ouverture des jeux traditionnel. Vu avec M. DE LA CRUZ pour télégestion vidéo. (Validation au quotidien. MAS 66/66 5 petites roulettes.	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
20/11/2018	Surveillance de la salle des jeux. Concernant l'armoire des cartes notifié "Dépot de Cartes" à rectifier "Dépot des Cartes". Surveillance à l'aide de la vidéo de l'ouverture et fermeture des jeux. MAS 66/66 5 petites roulettes.	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
13/12/2018	Contrôle mené par le B/C MATHIEU et le Bier THIÉBAUX. * Contrôle du parc de machine à sous et du plan de salle : RAS * Etiquettes numerotées socle et M.AS dégradées à remplacer. 1 Machine à sous hors service (MAS 133) * Contrôle du matériel agrée et n° de série RAE : RAS. * Contrôle des registres : RAS * Contrôle de diverses séquences vidéos (ouverture, fermeture table Jeux traditionnels + comptée) * Préconisation d'une intervention sur les micros de table (rendu audio inaudible) * Préconisation sur l'installation de décoration de Noël masquant le champ de couverture de la caméra du contrôle aux entrées. * Surveillance des jeux : RAS. * Information sur la signalétique en place	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE POLICE JUDICIAIRE DE LYON Thiébaux
27/12/2018	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Mix du 21 décembre 2018 n'a pu être vérifié car le document de travail ne détaillait pas la multidéno. Mix reporté. Surveillance des jeux. MAS 66/66 5 postes de roulette. Contrôle vérifié avec M. LE FLOHIC lieu	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
13/12/2018	Contrôle mené par le B/C MATHIEU et le Bier THIEBAUX. * Contrôle du parc de machine à sous et du plan de salle : RAS * Etiquettes numerotées sacle et M.AS dégradées à remplacer. 1 Machine à sous hors service (MAS 133) * Contrôle du matériel agrée et n° de série RAE : RAS. * Contrôle des registres : RAS * Contrôle de diverses séquences vidéos (ouverture, fermeture table Jeux traditionnels + comptée) * Préconisation d'une intervention sur les micros de table (rendu audio inaudible) * Préconisation sur l'installation de décoration de Noël masquant le champ de couverture de la caméra du contrôle aux entrées. * Surveillance des jeux : RAS. * Information sur la signalétique en place	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE POLICE JUDICIAIRE DE LYON Thiebaux
27/12/2018	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Mix du 21 décembre 2018 n'a pu être vérifié car le document de travail ne détaillait pas la multidéno. Mix refait. Surveillance des jeux. RAS 66/66 5 postes de roulette. Contrôle réalisé avec M. LE FLOHIC lieu	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
14/01/2019	Contrôle mené par le Bir THIEBAUX et le BIC MATHIEU. Contrôle et validation du mois du 21/12/2018. RAS. Surveillance de la salle. 14h15 Incident avec M. LE FLOHIC lors de la séance vidéo et du contrôle de la caisse : 1 seul joueur le MCO. Présence de M. DE LA CRUZ divisé lors de l'incident Sommes contraints de stopper le contrôle à 15h30	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
24/01/19	Contrôle mené par le BIC MATHIEU et le Bier THIEBAUX - - Récupération des séquences de comptées entre le 23/12/18 et le 13/01/19 (28 jours) - Contrôle des jeux : RAS - Contrôle du parc JAS : RAS (75/75) - Prise en compte des observations de Mr DE LA CRUZ concernant le contrôle du 14 Décembre 2018 Contrôle du registre des + de 2000 - Alimentation du registre de demande d'information suite aux doléances de Mr LE FLOHIC s'agissant des problèmes rencontrés avec la SFM NOLOTATIC - Réponse jointe au registre -	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE POLICE JUDICIAIRE DE LYON
06/02/19	- Contrôle mené par le BIC MATHIEU - Réception d'une séquence vidéo suite à une réquisition de TRUDELLE Marc du 05/01/2019 - Séance vidéo pour tester la qualité des images. Un agrandissement technique ne garant nullement - Surveillance des jeux 66/66 - Présence de M. DE LA CRUZ lors du contrôle	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
14/01/2019	Contrôle mené par le Bir THIEBAUX et le BIC MATHIEU. Contrôle et validation du mois du 21/12/2018. RAS. Surveillance de la salle. 14h15 Incident avec M. LE FLOHIC lors de la séance vidéo et du contrôle de la caisse : 1 seul guichet le MCO. Présence de M. DE LA CRUZ didier lors de l'incident. Sommes contraints de stopper le contrôle à 15h30	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
24/01/19	Contrôle mené par le BIC MATHIEU et le Bier THIEBAUX. - Récupération des séquences de caméras entre le 23/12/18 et le 13/01/19 (28 jours) - Contrôle des jeux : RAS. Contrôle du parc JAS : RAS (75/75) - Prise en compte des observations de Mr DE LA CRUZ concernant le contrôle du 14 Décembre 2018. Contrôle du registre des + de 2000. Alimentation du registre de demande d'information suite aux doléances de Mr LE FLOHIC s'agissant des problèmes rencontrés avec la SFM NOLOTATIC. Réponse jointe au registre.	Antenne P.J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
06/02/19	- Contrôle mené par le BIC MATHIEU - Réception d'une séquence vidéo suite à une réquisition de TRUDELLE Marc du 05/01/2019 - Séance vidéo pour tester la sensibilité des mises. Un agrandissement technique non gênant nécessaire - Surveillance des jeux 66/66 - Présence de Mr DE LA CRUZ lors du contrôle	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
18/02/2015	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Agrément de Mme ROBIM Céline. Ouverture du deux registres de plus de 2000 €. Surveillance des jeux : RAS MCD : Madame LE FLOUIC	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
07/03/2015	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Signature de l'agrément de Mme ROBIM Céline. Formation au black jack de Mr COMPTE à Mr ALLIBE Surveillance des jeux : RAS MCD : Monsieur MUNIERE	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
21/03/2015	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Ouverture d'un registre des gratifications. Séquences vidéos - Compte tronqué vérifié par les RAJ par un MCD. En ce qui concerne la qualité du son à améliorer. Prise de contact avec la Commission. MCD : M. DE LA CRUZ	DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
29/03/2015	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Agrément de Mr DA SILVA Antoni (intérim) Compte : idem Note concernant l'interdiction de jeux en ligne par les employés du casino Contrôle de la salle de jeux (1 machine HS 125/62) MCD : Mr MUNIERE	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

DATE ET HEURE	1) NATURE DES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES 2) OBSERVATIONS, INSTRUCTIONS OU INJONCTIONS	SIGNATURE DES AGENTS DE CONTRÔLE et du Directeur responsable ou du membre du Comité de direction qui le remplace momentanément
18/02/2013	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Agrément de Mme ROBIM Céline. Ouverture de deux registres de plus de 2000 €. Surveillance des jeux : RAS MCD : Madame LE FLOHIC	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
07/03/2013	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Signature de l'agrément de Mme ROBIM Céline. Formation au black jack de Mme COMPTE à M. ALIBE Surveillance des jeux : RAS MCD : Monsieur MUNIERE	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON
21/03/2013	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Ouverture d'un registre des gratifications. Séquences vidéos - Caméra tournant vérifiée par les MAJ par un MCD. En ce qui concerne la qualité du son à améliorer. Prise de contact avec la Commissaire. MCD : M. DE LA CRUZ	DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux
29/03/2013	Contrôle mené par le B/C MATHIEU Agrément de Mme DA SILVA Antonia (extraction) Caméra : idem Note concernant l'interdiction du jeu en Zone par les employés du casino Contrôle de la salle de jeux (1 machine HS 125/62) MCD : Mme MUNIERE	Antenne P. J. CHAMBERY Le Correspondant Courses et Jeux DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE LYON

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Organisation de jeux de hasard et d'argent

Le Château Mahl
Avenue des Bains
38580 ALLEVARD

Etats Financiers

Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018

Sommaire

Rapport de Présentation	1
1. Etats Financiers	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
Compte de Résultat (suite)	6
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	17
Autres informations	18
3. Détail du Bilan	20
Détail Bilan Actif	21
Détail Bilan Passif	23
Tableau des emprunts	25
4. Détail du Compte de Résultat	27
Détail du Compte de Résultat	28
Soldes Intermédiaires de Gestion	32
5. Documents Fiscaux	33

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels arrêtés par SA FINANCIERE D'ALLEVARD pour l'exercice du 01 novembre 2017 au 31 octobre 2018 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	1 898 419
Chiffre d'affaires	2 770 832
Résultat net comptable (Perte)	**-397 674**

A Saint-Avé
Le 20 décembre 2018

Pour STREGO

Elise BOUREILLE
Expert-Comptable

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Etats Financiers

STREGO

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/10/2018	Net 31/10/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	142 346	120 830	21 516	29 915
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 469 305	1 979 243	490 062	492 005
Autres immobilisations corporelles	1 375 557	1 008 400	367 157	426 466
Immobilisations corporelles en cours	134 747	134 747		
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 191		44 191	45 691
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 166 145**	**3 243 220**	**922 925**	**994 077**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 008		22 008	17 778
Avances et acomptes versés sur commandes	22 790		22 790	24 241
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 656		6 656	2 217
Autres créances	104 418		104 418	131 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	750 818		750 818	1 021 414
Charges constatées d'avance (3)	68 805		68 805	81 314
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**975 494**		**975 494**	**1 278 074**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 141 640**	**3 243 220**	**1 898 419**	**2 272 151**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/10/2018	31/10/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	350 000	350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	35 000	35 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	314 691	304 696
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-397 674	9 995
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**302 017**	**699 691**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	12 487	64 847
Provisions pour charges		
Total III	**12 487**	**64 847**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	994 056	1 050 378
Emprunts et dettes diverses (3)	100 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 522	2 188
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 528	111 934
Dettes fiscales et sociales	330 598	338 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 211	4 196
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	**1 583 915**	**1 507 613**
Ecarts de convertion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**1 898 419**	**2 272 151**

(1) Dont à plus d'un an (a)	265 488	305 303
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 316 905	1 200 122
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	593 495	593 070
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Al'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	31/10/2018	31/10/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	147 384	157 713
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 623 449	2 946 983
Chiffre d'affaires net	**2 770 832**	**3 104 696**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	93 150	125 250
Autres produits	1 125	432
Total I	**2 865 108**	**3 230 378**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	52 977	55 681
Variations de stock	-4 230	1 696
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 470 008	1 488 588
Impôts, taxes et versements assimilés	122 922	122 063
Salaires et traitements	1 013 531	981 602
Charges sociales	321 577	255 799
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	265 988	242 370
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 187	61 547
Autres charges	4 730	3 178
Total II	**3 256 689**	**3 212 524**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-391 581**	**17 854**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	160	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		156 764
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		481
Total V	**160**	**157 245**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 159	7 453
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**5 159**	**7 453**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-4 998**	**149 792**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-396 579**	**167 647**

Compte de Résultat (suite)

	31/10/2018	31/10/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	426	
Sur opérations en capital	1 500	43 712
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**1 926**	**43 712**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		142
Sur opérations en capital	3 020	201 222
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**3 020**	**201 364**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 094**	**-157 652**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 867 194**	**3 431 336**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 264 868**	**3 421 341**
BENEFICE OU PERTE	**-397 674**	**9 995**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Etats Financiers

Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018

Annexe

STREGO

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018, dont le total est de 1 898 419 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 397 674 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 987	1 359		142 346
Immobilisations incorporelles	**140 987**	**1 359**		**142 346**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
-Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	2 274 988	196 497	2 181	2 469 305
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	1 004 365			1 004 365
- Matériel de transport	813			813
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	381 656		11 277	370 379
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	134 747			134 747
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 796 568**	**196 497**	**13 457**	**3 979 608**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 691		1 500	44 191
Immobilisations financières	**45 691**		**1 500**	**44 191**
ACTIF IMMOBILISE	**3 983 246**	**197 857**	**14 957**	**4 166 145**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 072	9 758		120 830
Immobilisations incorporelles	**111 072**	**9 758**		**120 830**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels	1 782 983	196 921	660	1 979 243
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	604 417	50 780		655 196
- Matériel de transport	813			813
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	355 138	8 530	11 277	352 391
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 743 350**	**256 230**	**11 937**	**2 987 643**
ACTIF IMMOBILISE	**2 854 422**	**265 988**	**11 937**	**3 108 473**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 224 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	44 191		44 191
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 656	6 656	
Autres	104 418	104 418	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	68 805	68 805	
Total	**224 069**	**179 878**	**44 191**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. à etablir	175
Fourn.avoirs à recevoir	924
Etat produits à recevoir	43 511
Total	**44 610**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 350 000 euros décomposé en 70 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	64 847	9 187	61 547		12 487
Total	**64 847**	**9 187**	**61 547**		**12 487**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 187	61 547		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 582 393 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	593 495	593 495		
- à plus de 1 an à l'origine	400 562	135 073	265 488	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	153 528	153 528		
Dettes fiscales et sociales	330 598	330 598		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	104 211	104 211		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 582 393**	**1 316 905**	**265 488**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000
Emprunts remboursés sur l'exercice	156 673
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	70 384
Int. courus s/emprunt	179
Dettes prov.congés payés	5 540
Organismes sociaux cap	1 939
Etat charges à payer	5 357
Total	**83 398**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Ch.constatées d avance	68 805		
Total	**68 805**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 020	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		426
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 500
TOTAL	**3 020**	**1 926**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Gages sur materiel et nantissement fonds de commerce pour emprunts : selon solde dù	400 382
Autres engagements donnés	400 382
Total	**400 382**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

- Il a été tenu compte d'un taux de 100% de départ volontaire et d'un age de départ de 65-67 ans pour les cadres et 60-62 ans pour les employés.
- Le turn-over est faible pour les cadres et fort pour les employés.
- Le taux d'actualisation est de 1.41 % et la table de mortalités tient compte des données INSEE 2017..

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 66 512 euros
Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 53 098 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 41 600 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de reconstitution de son fonds de roulement.

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Etats Financiers

Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018

Détail du Bilan

STREGO

Détail Bilan Actif

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois
Licences	*12 022,33*	*12 022,33*
Logiciels	*130 323,97*	*128 964,84*
Amort.conc.brevets logic.	*-747,50*	*-477,32*
Amort.logiciels	*-120 082,46*	*-110 594,79*
Immobilisations incorporelles	21 516,34	29 915,06
Matériel divers	*29 130,41*	*27 467,80*
Matériel bar restaurant	*78 835,05*	*78 835,05*
Matériel jeux	*2 155 439,71*	*1 977 877,81*
Matériel brasserie	*38 688,12*	*23 595,76*
Matériel hôtel	*39 536,87*	*39 536,87*
Jetons & plaques	*127 674,57*	*127 674,57*
Install.gles diverses	*78 572,51*	*78 572,51*
Agencements bar	*76 587,68*	*76 587,68*
Agencements jeux	*267 502,23*	*267 502,23*
Agencements brasserie	*219 343,55*	*219 343,55*
Agencements hôtel	*172 151,11*	*172 151,11*
Agencements appartement	*13 166,91*	*13 166,91*
Agencements parties communes et ext	*177 040,58*	*177 040,58*
Matériel de transport	*812,72*	*812,72*
Matériel bureau & info.	*94 403,04*	*99 397,37*
Mat info/jeux	*48 670,29*	*48 670,29*
Mobilier	*14 243,60*	*14 243,60*
Mobilier bar	*34 617,15*	*40 899,43*
Mobilier de jeux	*150 158,19*	*150 158,19*
Mobilier brasserie	*23 787,00*	*23 787,00*
Mobilier Hotel	*4 500,00*	*4 500,00*
Immo.corporelles en cours	*134 747,02*	*134 747,02*
Amort.matériel divers	*-20 334,90*	*-13 976,56*
Amort.matériel bar rest.	*-77 313,45*	*-75 717,09*
Amort.matériel jeux	*-1 695 445,71*	*-1 513 028,13*
Amort.matériel brasserie	*-22 877,25*	*-18 716,34*
Amort.matériel hôtel	*-35 597,27*	*-33 869,85*
Amort.plaques jetons	*-127 674,57*	*-127 674,57*
Amort.inst. gle diverses	*-72 092,79*	*-70 053,33*
Amort.agencement bar	*-37 140,78*	*-32 905,18*
Amort.agencements jeux	*-245 515,12*	*-239 774,93*
Amort.agencement brass.	*-127 165,95*	*-113 728,02*
Amort.agencements h"tel	*-118 914,97*	*-111 136,27*
Amort.agencements appart.	*-3 409,61*	*-2 092,92*
Amort agenct parties communes	*-50 957,16*	*-34 726,21*
Amort.mat.de transport	*-812,72*	*-812,72*
Amort.mat.bur.info.adm	*-90 863,60*	*-93 359,00*
Amort mat info/jeux	*-43 263,15*	*-41 317,43*
Amort.mobilier	*-14 243,60*	*-14 243,60*
Amort.mobilier bar	*-34 617,15*	*-40 899,43*
Amort.mobilier mas	*-144 375,13*	*-140 740,14*
Amort.mobilier brasserie	*-23 787,00*	*-23 787,00*
Amort mobilier hotel	*-1 241,25*	*-791,25*
Prov dep immob en-cours	*-134 747,02*	*-134 747,02*
Immobilisations corporelles	857 218,16	918 471,06
Dépôts & cautionn.versées	*44 190,81*	*45 690,81*
Immobilisations financières	44 190,81	45 690,81

Détail Bilan Actif

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**922 925,31**	**994 076,93**
Stock de marchandises	*22 007,55*	*17 777,59*
Stocks matières premières & marchandises	22 007,55	17 777,59
Fourn.av.& acptes versés	*22 789,80*	*24 241,20*
Avances et acomptes versés	22 789,80	24 241,20
Clients offre decouverte		*86,80*
Clients divers		*597,00*
ANCV	*870,00*	*110,00*
CRT	*828,40*	*196,60*
Client - societe generale	*2 162,34*	*541,94*
Chèques impayés jeux	*2 620,00*	*500,00*
Clients fact. à etablir	*175,00*	*185,00*
Clients	6 655,74	2 217,34
Fourn.emballages consig.	*448,91*	*528,58*
Fourn.avoirs à recevoir	*924,09*	*573,47*
Etat impôt sur les bénéfices	*59 056,00*	*49 970,47*
Tva s/immob. prorata		*0,50*
Tva déduct. cee	*6,71*	
Tva/dus prestataires	*470,86*	
TVA / ABS 20%		*444,00*
TVA / ABS 20% Prorata		*5 189,34*
Tva 5.5% b. & s. prorata		*13,67*
TVA / ABS 10% PRORATA		*0,48*
Etat produits à recevoir	*43 511,02*	*53 058,46*
Jackpot multisite megapot		*21 330,10*
Autres créances	104 417,59	131 109,07
Crédit agricole rhône alpes	*1 143,21*	*1 848,31*
Société générale	*59 692,41*	*131 553,76*
Société générale 20015677		*50 144,36*
Compte à terme		*150 134,77*
Esp.virem.intern.banques	*1 781,70*	*7 350,50*
Chq.virem.intern.banques	*1 840,00*	*2 313,70*
Cartes bq virem.int.bques	*3 136,40*	*3 781,60*
Virt de banque a banque	*5 570,00*	
Disponibilités	73 163,72	347 127,00
Fonds de caisse bar eur	*1 000,00*	*1 000,00*
Caisse secrétariat	*10,04*	*10,04*
Fonds de caisse resto eur	*200,00*	*200,00*
Caisse hôtel	*1 650,00*	*1 650,00*
Fonds de caisse rbj euros	*5 000,00*	*5 000,00*
Caisse mas euros	*77 930,85*	*74 152,25*
Mas jetons euros	*310 463,70*	*310 875,00*
Caisse jetons boule	*12 000,00*	*12 000,00*
Caisse jetons rbj & boule	*269 400,00*	*269 400,00*
Caisse	677 654,59	674 287,29
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**906 688,99**	**1 196 759,49**
Ch.constatées d'avance	*68 805,10*	*81 314,19*
Charges constatées d'avance	68 805,10	81 314,19
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	**68 805,10**	**81 314,19**
TOTAL ACTIF	**1 898 419,40**	**2 272 150,61**

Détail Bilan Passif

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois
Capital sousc. app. versé	*350 000,00*	*350 000,00*
Capital	350 000,00	350 000,00
Réserve legale	*35 000,00*	*35 000,00*
Autres réserves	*314 690,91*	*304 696,20*
Réserves	349 690,91	339 696,20
Résultat de l'exercice	-397 673,81	9 994,71
TOTAL RESSOURCES PROPRES	**302 017,10**	**699 690,91**
Autres prov. pour risques	*12 487,12*	*64 846,67*
Provisions pour risques & charges	12 487,12	64 846,67
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	**12 487,12**	**64 846,67**
DETTES		
Emprunt Ste Gle 04/2013		*12 616,00*
Sté générale 1000000 f	*8 586,26*	*42 453,34*
Sté générale 100 000 €	*95 079,15*	
Sté générale 170 000 €	*81 655,02*	*106 997,31*
Sté Générale 80 000€	*25 723,65*	*41 782,46*
Sté générale 228 000 €	*141 809,94*	*186 964,06*
Sté générale 94 000 €	*47 528,48*	*66 242,61*
Int. courus s/emprunt	*179,27*	*253,08*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400 561,77	457 308,86
Jetons mas en dépôt	*310 904,10*	*310 875,00*
Jetons rbj & boule en dép	*280 403,50*	*280 234,50*
Virem.intern.caisse roul.	*247,00*	
Vrts maxi box	*1 940,00*	*1 960,00*
Découverts	593 494,60	593 069,50
Ldtm	*100 000,00*	
Emprunts et dettes financières diverses	100 000,00	
Fournisseurs	*83 144,51*	*87 960,92*
Fourn.fact.non parvenues	*70 383,80*	*23 973,37*
Fournisseurs	153 528,31	111 934,29
Acomptes clients.		*40,00*
Acomptes recus decouverte	*1 522,10*	*2 147,60*
Avances & acomptes	1 522,10	2 187,60
Pers.rémunérations dues	*71 132,67*	*52 450,64*
Pers. oppositions	*390,76*	
Dettes prov.congés payés	*5 539,52*	*8 500,56*
Pers cap	*3 592,24*	*2 946,24*
Urssaf	*42 334,79*	*26 945,37*
Assedic	*3 101,28*	*4 679,02*
Caisse retraite audiens	*1 881,79*	*1 970,12*
Caisse retraite reunica	*5 581,78*	*5 255,47*
Caisse ret. cadres capica	*1 234,76*	*1 305,66*
Mutuelle du mans n.cadre	*1 685,21*	*1 845,02*
prev non cadres	*4 045,84*	*3 722,15*
Mutuelles du mans cadres	*1 474,47*	*1 585,94*
QUATREM Prevoyance	*2 577,52*	*2 458,86*
Cmb méd. du trav. artiste	*4,64*	*2,68*
Congés spectacles	*502,29*	*217,89*
Organismes sociaux cap	*1 938,63*	*2 975,20*
Orphelins	*2 023,00*	*2 356,63*
Etat prélèvements	*111 591,00*	*142 544,47*
Commune prélèvements	*498,00*	*672,27*

Détail Bilan Passif

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois
Csg sur gains jackpots	*5 936,00*	*4 062,50*
Prelevt sociaux csg crds	*27 242,00*	*30 836,25*
Tva due	*237,00*	*309,00*
Tva 19.6% immo.prorata		*2,14*
TVA ded hors prorata à régul		*5 083,52*
TVA COLLECTEE 20%	*80,00*	*43,36*
Tva coll. 20% CEE	*80,49*	
Taxes sur salaires	*5 023,33*	*5 415,11*
Formation continue	*9 845,71*	*9 775,20*
Invest. construction	*7 792,83*	*7 669,08*
Taxe d'apprentissage	*5 350,35*	*5 256,93*
Etat taxe de séjour hotel	*2 522,70*	*2 784,60*
Etat charges à payer	*5 357,00*	*5 245,00*
Dettes fiscales & sociales	330 597,60	338 916,88
Clients personnel resto	*110,00*	*170,00*
Jetons en circulation	*2 978,90*	*3 177,00*
Clients autres avoirs	*1 121,90*	*848,90*
Autres dettes	4 210,80	4 195,90
TOTAL DETTES	**1 583 915,18**	**1 507 613,03**
TOTAL PASSIF	**1 898 419,40**	**2 272 150,61**

Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er verst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/11/2017	Mouvements		Solde au 31/10/2018	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt 120000 € - 120 000,00 2,25 %	20/05/2013 60 Mois 23/04/2013 20/04/2018	12 616,00		12 616,00	0,00			
Emprunt 150 000 € - 150 000,00 2,25 %	05/07/2014 55 Mois 21/05/2014 05/01/2019	42 453,34		33 867,08	8 586,26	8 586,26		
Emprunt resto + wc - 170 000,00 2,15 %	02/04/2015 80 Mois 02/03/2015 02/11/2021	106 997,31		25 342,29	81 655,02	25 892,53	55 762,49	
Emprunt SG 80 KE - 80 000,00 0,90 %	13/06/2015 60 Mois 18/05/2015 13/05/2020	41 782,46		16 058,81	25 723,65	16 203,96	9 519,69	
Sté générale 94 000 € - 94 000,00 0,90 %	14/05/2016 60 Mois 15/04/2016 14/04/2021	66 242,61		18 714,13	47 528,48	18 883,25	28 645,23	
Emprunt 228KE - 228 000,00 0,90 %	31/12/2016 60 Mois 01/12/2016 30/11/2021	186 964,06		45 154,12	141 809,94	45 562,19	96 247,75	
Emp 100 000 € - 100 000,00 0,67 %	11/08/2018 60 Mois 12/07/2018 11/07/2023		100 000,00	4 920,85	95 079,15	19 765,98	75 313,17	

Tableau des emprunts

Libellé Organisme Capital Taux d'intérêt	1er verst. Durée Conclu Fin	Solde au 01/11/2017	Mouvements		Solde au 31/10/2018	Capital restant dû		
			Souscrit	Remboursé		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
942 000,00	TOTAUX	457 055,78	100 000,00	156 673,28	400 382,50	134 894,17	265 488,33	

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Etats Financiers

Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018

Détail du Compte de Résultat

STREGO

Détail du Compte de Résultat

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Recettes bar à 20 %	*29 454,31*	*32 457,56*	*-3 003,25*	*-9,25*
Recettes maxi-box à 20 %	*5 207,96*	*4 952,31*	*255,65*	*5,16*
Recettes nourriture bar 10%	*13 757,75*	*14 764,25*	*-1 006,50*	*-6,82*
Recettes restaurant 20%	*17 583,69*	*19 406,05*	*-1 822,36*	*-9,39*
Recettes Restaurants 10%	*62 155,93*	*65 562,09*	*-3 406,16*	*-5,20*
Pourboires bar restau 20%	*7 055,77*	*7 779,47*	*-723,70*	*-9,30*
Pourboires maxi box a 20%	*781,27*	*742,73*	*38,54*	*5,19*
Pourboires Bar Resto 10%	*11 387,04*	*12 048,90*	*-661,86*	*-5,49*
Ventes de marchandises	147 383,72	157 713,36	-10 329,64	-6,55
Produits bruts mas	*3 606 973,57*	*3 946 547,97*	*-339 574,40*	*-8,60*
Produits bruts roulette electrique	*92 474,75*	*216 294,75*	*-123 820,00*	*-57,25*
Produits bruts roulette	*109 063,00*	*99 073,50*	*9 989,50*	*10,08*
Produits bruts black jack	*69 515,00*	*77 557,00*	*-8 042,00*	*-10,37*
Prélèvements etat mas	*-1 300 431,31*	*-1 423 578,03*	*123 146,72*	*-8,65*
Prélèvement etat rbj	*-29 515,70*	*-55 308,56*	*25 792,86*	*-46,63*
Prélèvement commune rbj	*-5 230,59*	*-9 734,70*	*4 504,11*	*-46,27*
Recettes Hotel Vita 10%		*767,28*	*-767,28*	*-100,00*
Recettes Hotel 10%	*78 863,38*	*93 386,08*	*-14 522,70*	*-15,55*
Comm points cartes bleues	*1 736,60*	*1 977,80*	*-241,20*	*-12,20*
Production vendue	2 623 448,70	2 946 983,09	-323 534,39	-10,98
Pdts div.gestion courante		*1,11*	*-1,11*	*-100,00*
Prod divers gestion	*1 114,26*	*226,49*	*887,77*	*391,97*
Pd gest cour ecarts jeux	*1,00*	*7,55*	*-6,55*	*-86,75*
Ecart caisse bar rest.hot	*9,88*	*196,90*	*-187,02*	*-94,98*
Rep.prov.pts maximum	*40 068,01*	*39 925,27*	*142,74*	*0,36*
Rep.prov.jackpots mas	*21 478,66*	*25 886,83*	*-4 408,17*	*-17,03*
Rep. dép. créances dout.		*600,00*	*-600,00*	*-100,00*
Transf.ch.ref Loomis TVA 20%	*4 765,45*	*4 643,34*	*122,11*	*2,63*
Transf.ch.avantage nature		*450,00*	*-450,00*	*-100,00*
Rbt ij	*24 258,75*	*46 993,70*	*-22 734,95*	*-48,38*
Transf.ch.pourboire roule	*1 513,00*	*5 423,00*	*-3 910,00*	*-72,10*
Transf.ch.pourboire black	*1 066,50*	*1 327,50*	*-261,00*	*-19,66*
Autres produits	94 275,51	125 681,69	-31 406,18	-24,99
Total	**2 865 107,93**	**3 230 378,14**	**-365 270,21**	**-11,31**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats bar liquide	*16 880,17*	*18 365,38*	*-1 485,21*	*-8,09*
Achats restau liquides	*14 057,58*	*13 559,96*	*497,62*	*3,67*
Achats restau solides	*22 471,91*	*24 323,86*	*-1 851,95*	*-7,61*
Rrro/ach. marchandises	*-433,08*	*-567,76*	*134,68*	*-23,72*
Achats de marchandises	52 976,58	55 681,44	-2 704,86	-4,86
Var. stocks march.	*-4 229,96*	*1 696,36*	*-5 926,32*	*-349,36*
Variation de stock (m/ses)	-4 229,96	1 696,36	-5 926,32	-349,36
Electricité	*51 261,38*	*47 743,43*	*3 517,95*	*7,37*
Gaz	*11 436,35*	*8 691,68*	*2 744,67*	*31,58*
Eau	*9 462,00*	*5 823,62*	*3 638,38*	*62,48*
Carburant	*1 752,44*	*1 379,39*	*373,05*	*27,04*
Ach. petit mat. & ent bar	*14 239,03*	*15 105,74*	*-866,71*	*-5,74*
Fournitures jeux	*1 356,73*	*1 642,61*	*-285,88*	*-17,40*
Petit mat & ent. mas	*43 938,78*	*27 641,50*	*16 297,28*	*58,96*

Détail du Compte de Résultat

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Fournitures hôtel	3 755,58	2 582,52	1 173,06	45,42
Fournitures diverses	7 560,80	15 901,51	-8 340,71	-52,45
Fournitures administrat.	2 707,26	1 351,94	1 355,32	100,25
Fournitures adm. impress.	12 610,12	12 927,03	-316,91	-2,45
Fleurs et décoration	1 268,18	561,94	706,24	125,68
Achats pdts entretien	16 838,27	16 445,66	392,61	2,39
Vêtements de travail	2 919,63	5 930,72	-3 011,09	-50,77
Locations immobilières	243 716,00	244 056,00	-340,00	-0,14
Locations véhicules	6 530,88	6 530,88		
Locations canal sat.	2 018,82	1 987,09	31,73	1,60
Locations matériels	36 101,73	35 991,93	109,80	0,31
Entretien locaux casino		91,88	-91,88	-100,00
Entret locaux hôtel		1 066,50	-1 066,50	-100,00
Entretien espaces verts	3 280,05	2 480,48	799,57	32,23
Entretien s/biens immob.	9 262,96		9 262,96	
Entretien mat.de transp.	180,00	403,38	-223,38	-55,38
Entretien matériel	20 556,13	26 771,49	-6 215,36	-23,22
Entretien linge	81,48	827,70	-746,22	-90,16
Entretien mas	27 265,49	31 891,70	-4 626,21	-14,51
Ent et Rep sur RAE		2 329,98	-2 329,98	-100,00
Maintenance matériels	78 782,73	83 170,72	-4 387,99	-5,28
Entretien linge	8 942,56	9 124,74	-182,18	-2,00
Ass. multirisques	26 855,83	32 000,00	-5 144,17	-16,08
Ass. resp civile	1 144,50	2 496,73	-1 352,23	-54,16
Ass risque dirigeant	1 075,50	987,10	88,40	8,96
Ass. véhicules	1 263,00	1 239,00	24,00	1,94
Ass perte financiere veh	222,00	222,00		
Documentation générale	466,44		466,44	
Formation du Personnel	4 312,80	8 071,44	-3 758,64	-46,57
Aut. anim. & pers. extér.	1 449,00	20 770,70	-19 321,70	-93,02
Personnel extérieur	141 880,00	142 080,00	-200,00	-0,14
Hon. expert comptable	28 538,21	28 543,95	-5,74	-0,02
Hon. cac	5 981,02	12 150,26	-6 169,24	-50,77
Hon. juridique & social	2 281,26	4 556,44	-2 275,18	-49,93
Hon. divers	1 951,01	1 937,59	13,42	0,69
Frais actes & contentieux	46,13	50,12	-3,99	-7,96
Rémun.interm.divers		1 162,50	-1 162,50	-100,00
Annonce pages jaunes mini	344,87	407,98	-63,11	-15,47
Sponsoring pr association	6 404,44	6 915,94	-511,50	-7,40
Annonces radios tv	1 762,29	1 711,08	51,21	2,99
Bons d'achat bar	3 848,97	3 846,91	2,06	0,05
Bons d'achat restaurant	4 521,64	5 305,03	-783,39	-14,77
Bons d'achat hotel	66,80	66,50	0,30	0,45
Bons d'achat maxi-box	40 235,60	41 004,00	-768,40	-1,87
Offerts bar	7 586,83	9 713,81	-2 126,98	-21,90
Offerts restaurant	125 834,29	119 459,56	6 374,73	5,34
Offerts hotel	38 690,32	49 007,55	-10 317,23	-21,05
Offerts cadeaux clients	4 942,18	5 436,40	-494,22	-9,09
Offerts mas	18 399,79	18 444,85	-45,06	-0,24
Lots tombola/voy/obj pub.	84 355,27	41 132,65	43 222,62	105,08
Offerts Tickets Promo	194 396,19	221 971,40	-27 575,21	-12,42
Relations publiques	129,70		129,70	

Détail du Compte de Résultat

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Publicité presse ou grat.	10 663,56	8 962,43	1 701,13	18,98
Dons	2 700,00	460,00	2 240,00	486,96
Transports s/ achats	1 046,03	734,85	311,18	42,35
Transports s/ fonds	9 463,28	9 856,50	-393,22	-3,99
Ik/carb./péages/hotels	4 454,66	3 810,15	644,51	16,92
Frs deplct salons		3 273,96	-3 273,96	-100,00
Frais postaux	6 021,52	6 576,08	-554,56	-8,43
Téléphone / internet	13 944,20	18 985,61	-5 041,41	-26,55
Commissions cartes bleues	7 323,30	7 933,66	-610,36	-7,69
Frais d'impayés	92,50	18,50	74,00	400,00
Frais divers	39 587,05	28 324,97	11 262,08	39,76
Cotisations diverses	2 266,00	2 428,00	-162,00	-6,67
Services ext.divers	5 634,23	6 077,87	-443,64	-7,30
Autres achats & charges externes	1 470 007,59	1 488 587,83	-18 580,24	-1,25
Total	**1 518 754,21**	**1 545 965,63**	**-27 211,42**	**-1,76**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 346 353,72**	**1 684 412,51**	**-338 058,79**	**-20,07**
CHARGES				
Taxes sur les salaires	64 142,87	64 154,93	-12,06	-0,02
Formation continue	11 930,33	12 034,62	-104,29	-0,87
Invest.construction	4 314,75	4 254,59	60,16	1,41
Taxe apprentissage	6 520,41	6 427,34	93,07	1,45
Cet	12 946,00	15 143,00	-2 197,00	-14,51
Impôts fonciers	12 769,65	12 888,81	-119,16	-0,92
Autres dts d'enregis.tim.	147,62		147,62	
Autres droits		4,13	-4,13	-100,00
Taxes diverses	8 198,36	7 128,20	1 070,16	15,01
Contribution handica	1 952,00	27,00	1 925,00	NS
Impôts, taxes et vers. assim.	122 921,99	122 062,62	859,37	0,70
Salaires bruts administ.	243 042,08	245 821,02	-2 778,94	-1,13
Salaires bruts mas	352 535,19	353 496,30	-961,11	-0,27
Salaires bruts grds jeux	142 615,59	134 908,23	7 707,36	5,71
Salaires bruts bar	83 312,77	72 350,57	10 962,20	15,15
Salaires bruts restaurant	29 653,33	36 892,22	-7 238,89	-19,62
Salaires bruts cuisines	94 522,92	87 087,46	7 435,46	8,54
Salaires bruts int. spect	1 934,67	3 060,42	-1 125,75	-36,78
Ind Prev non soumises	5 129,11	10 434,72	-5 305,61	-50,85
Prov. congés payés	-2 961,04	1 381,60	-4 342,64	-314,32
Avantages en nature log.		450,00	-450,00	-100,00
Pourboires serv. bar	21 004,48	22 538,17	-1 533,69	-6,80
Indemnité licenciement	39 626,20	13 181,05	26 445,15	200,63
Indemnite depart a la ret	3 068,84		3 068,84	
Ind crp et licenc	47,20		47,20	
Salaires et Traitements	1 013 531,34	981 601,76	31 929,58	3,25
Cot. urssaf	230 738,58	169 021,99	61 716,59	36,51
Cot. retraite non cadre	34 362,60	34 976,66	-614,06	-1,76
Cot. prévoyance non cadre	5 981,35	5 679,09	302,26	5,32
Cot. retraite cadre tr a	17 927,88	16 303,47	1 624,41	9,96
Cot. retraite cadre tr b	9 494,15	8 843,19	650,96	7,36
Cot. retraite int. spect.	193,61	194,03	-0,42	-0,22
Cot. prévoyance cadre	6 185,18	5 495,86	689,32	12,54

Détail du Compte de Résultat

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Prévoyance mut. non cadre	*11 698,46*	*12 487,36*	*-788,90*	*-6,32*
Prévoyance mutuelle cadre	*15 514,12*	*13 157,60*	*2 356,52*	*17,91*
Cot. assedic	*37 657,84*	*37 236,66*	*421,18*	*1,13*
Cot. assedic annecy	*210,65*	*223,37*	*-12,72*	*-5,69*
Cot. congés spectacles	*284,40*	*449,89*	*-165,49*	*-36,78*
Cot fonds social	*404,39*	*368,18*	*36,21*	*9,83*
Ch soc/congés payés	*-1 036,57*	*483,56*	*-1 520,13*	*-314,36*
Médecine du travail	*1 574,62*	*2 505,98*	*-931,36*	*-37,17*
Pharmacie	*7,47*	*32,54*	*-25,07*	*-77,04*
Cadeaux au personnel	*3 476,03*	*5 164,34*	*-1 688,31*	*-32,69*
Cice	*-53 097,75*	*-56 824,73*	*3 726,98*	*-6,56*
Charges sociales	321 577,01	255 799,04	65 777,97	25,71
Dot.amort.immos incorp.	*9 757,85*	*9 082,50*	*675,35*	*7,44*
Dot.amort.immos corpor.	*256 230,01*	*233 287,67*	*22 942,34*	*9,83*
Dot.prov.pts maximmum	*9 187,12*	*40 068,01*	*-30 880,89*	*-77,07*
Dot.prov.jackpots mas		*21 478,66*	*-21 478,66*	*-100,00*
Amortissements et provisions	275 174,98	303 916,84	-28 741,86	-9,46
Droits auteurs sacem	*1 579,04*	*1 616,22*	*-37,18*	*-2,30*
Pertes créanc.antérieures		*600,00*	*-600,00*	*-100,00*
Ch.div.gestion courante	*184,92*	*497,80*	*-312,88*	*-62,85*
Ecart caisse	*2 583,85*	*333,47*	*2 250,38*	*674,84*
Div ch gestion	*214,17*	*104,08*	*110,09*	*105,77*
Orphelins présumés	*151,54*	*0,39*	*151,15*	*NS*
Orphelins Jeux Electroniques	*16,05*	*26,15*	*-10,10*	*-38,62*
Autres charges	4 729,57	3 178,11	1 551,46	48,82
Total	**1 737 934,89**	**1 666 558,37**	**71 376,52**	**4,28**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-391 581,17**	**17 854,14**	**-409 435,31**	**NS**
Pdts cession vmp		*481,45*	*-481,45*	*-100,00*
Produits Financiers	*160,40*		*160,40*	
Rep prov titres		*156 764,00*	*-156 764,00*	*-100,00*
Produits financiers	160,40	157 245,45	-157 085,05	-99,90
Intérêts sur emprunts	*5 158,59*	*7 453,00*	*-2 294,41*	*-30,79*
Charges financières	5 158,59	7 453,00	-2 294,41	-30,79
Résultat financier	**-4 998,19**	**149 792,45**	**-154 790,64**	**-103,34**
RESULTAT COURANT	**-396 579,36**	**167 646,59**	**-564 225,95**	**-336,56**
Produits exceptionnels	*425,91*		*425,91*	
Prod cessions actifs	*1 500,00*		*1 500,00*	
Pdts cession el.d'actifs		*43 712,00*	*-43 712,00*	*-100,00*
Produits exceptionnels	1 925,91	43 712,00	-41 786,09	-95,59
Pénalités/amendes fiscal		*142,00*	*-142,00*	*-100,00*
Val nette comptable	*1 520,36*	*1 145,14*	*375,22*	*32,77*
Valeur cptab immob.		*200 076,74*	*-200 076,74*	*-100,00*
Valeur cptable immob	*1 500,00*		*1 500,00*	
Charges exceptionnelles	3 020,36	201 363,88	-198 343,52	-98,50
Résultat exceptionnel	**-1 094,45**	**-157 651,88**	**156 557,43**	**-99,31**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-397 673,81**	**9 994,71**	**-407 668,52**	**NS**

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	%	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
ACTIVITE	**2 770 832**	**100,00**	**3 104 696**	**100,00**	**-333 864**	**-10,75**
VENTES DE MARCHANDISES	147 384	100,00	157 713	100,00	-10 330	-6,55
Coût d'achats marchandises vendues	48 747	33,07	57 378	36,38	-8 631	-15,04
MARGE COMMERCIALE	98 637	66,93	100 336	63,62	-1 698	-1,69
Production vendue	2 623 449	100,00	2 946 983	100,00	-323 534	-10,98
Production stockée						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 623 449	100,00	2 946 983	100,00	-323 534	-10,98
Consommation de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION	2 623 449	100,00	2 946 983	100,00	-323 534	-10,98
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**2 770 832**		**3 104 696**		**-333 864**	**-10,75**
MARGE BRUTE GLOBALE	**2 722 086**	**98,24**	**3 047 319**	**98,15**	**-325 233**	**-10,67**
Autres achats et charges externes	1 470 008	53,05	1 488 588	47,95	-18 580	-1,25
VALEUR AJOUTEE	**1 252 078**	**45,19**	**1 558 731**	**50,21**	**-306 653**	**-19,67**
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés	122 922	4,44	122 063	3,93	859	0,70
Charges de personnel	1 335 108	48,18	1 237 401	39,86	97 708	7,90
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-205 952**	**-7,43**	**199 267**	**6,42**	**-405 220**	**-203,35**
Reprises s/ charges et Transferts	93 150	3,36	125 250	4,03	-32 099	-25,63
Autres produits	1 125	0,04	432	0,01	693	160,42
Dot. amortissements et provisions	275 175	9,93	303 917	9,79	-28 742	-9,46
Autres charges	4 730	0,17	3 178	0,10	1 551	48,82
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-391 581**	**-14,13**	**17 854**	**0,58**	**-409 435**	**NS**
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	160	0,01	157 245	5,06	-157 085	-99,90
Charges financières	5 159	0,19	7 453	0,24	-2 294	-30,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-396 579**	**-14,31**	**167 647**	**5,40**	**-564 226**	**-336,56**
Produits exceptionnels	1 926	0,07	43 712	1,41	-41 786	-95,59
Charges exceptionnelles	3 020	0,11	201 364	6,49	-198 344	-98,50
Résultat exceptionnel	-1 094	-0,04	-157 652	-5,08	156 557	-99,31
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-397 674**	**-14,35**	**9 995**	**0,32**	**-407 669**	**NS**

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Etats Financiers

Exercice du 01/11/2017 au 31/10/2018

Documents Fiscaux

STREGO

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Le Château Mahl 38580 ALLEVARD — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 3 6 5 7 0 3 6 0 0 0 1 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/10/2018

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	142 346	AG	120 829	21 516
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 469 304	AS	1 979 243	490 061
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 375 556	AU	1 008 399	367 156
		Immobilisations en cours	AV	134 747	AW	134 747	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	44 190	BI		44 190
		TOTAL (II)	BJ	4 166 145	BK	3 243 220	922 925
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	22 007	BU		22 007
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	22 789	BW		22 789
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 655	BY		6 655
		Autres créances (3)	BZ	104 417	CA		104 417
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	750 818	CG		750 818
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	68 805	CI		68 805
		TOTAL (III)	CJ	975 494	CK		975 494
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 141 639		1A 3 243 220	1 898 419

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000)	DA	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	314 690
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(397 673)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	302 017
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 487
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	12 487
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	994 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	100 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 522
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	153 528
	Dettes fiscales et sociales	DY	330 597
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 210
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 583 915
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 898 419
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 316 904
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	593 494

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	147 383	FB		FC	147 383
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	2 623 448	FH		FI	2 623 448
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 770 832	FK		FL	2 770 832
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	93 150
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 125
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 865 107
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	52 976
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 229)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 470 007
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	122 921
	Salaires et traitements*					FY	1 013 531
	Charges sociales (10)					FZ	321 577
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	265 987
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	9 187
	Autres charges (12)					GE	4 729
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 256 689
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(391 581)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	160
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	160
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 158
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	5 158
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 998)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(396 579)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	425
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 020
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 020
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 094)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 867 194
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 264 868
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(397 673)

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	31 603
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 579
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 020	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		425
Produits des cessions d'éléments d'actif		1 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	140 987	KE		KF	1 359
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre – Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui – Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * – Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3	KS	2 274 987	KT		KU	196 497
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 004 364	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*	KY	812	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	381 655	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	134 747	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	3 796 568	LO		LP	196 497
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	45 690	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	45 690	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 983 246	ØH		ØJ	197 856

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	142 346	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	2 180	MK	2 469 304	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 004 364	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport	IV		MP		MQ	812	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	11 276	MT	370 379	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	134 747	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	13 457	NH	3 979 608	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	1 500	2F	44 190	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	1 500	NK	44 190	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	14 957	ØL	4 166 145	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	111 072	PF	9 757	PG		PH	120 829
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 782 982	QA	196 920	QB	660	QC	1 979 243
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	604 416	QE	50 779	QF		QG	655 196
	Matériel de transport	QH	812	QI		QJ		QK	812
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	355 137	QM	8 529	QN	11 276	QO	352 390
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 743 349	QV	256 230	QW	11 936	QX	2 987 643
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 854 422	ØP	265 987	ØQ	11 936	ØR	3 108 473

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	64 846	5W	9 187	5X	61 546	5Y	12 487
	TOTAL II	5Z	64 846	TV	9 187	TW	61 546	TX	12 487
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E	134 747	6F		6G		6H	134 747
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	134 747	TY		TZ		UA	134 747
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	199 593	UB	9 187	UC	61 546	UD	147 234
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	9 187	UF	61 546		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	44 190	UV		UW	44 190
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 620		2 620		
	Autres créances clients	UX	4 035		4 035		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	59 056		59 056		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	477		477		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP	43 511		43 511		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 373		1 373		
Charges constatées d'avance		VS	68 805		68 805		
	TOTAUX	VT	224 069	VU	179 878	VV	44 190
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	593 494	593 494		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	400 561	135 073	265 488	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	153 528	153 528		
Personnel et comptes rattachés		8C	80 655	80 655		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66 363	66 363		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	397	397		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	183 181	183 181		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	100 000	100 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 210	4 210		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 582 393	VZ 1 316 904	265 488	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	156 673	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/10/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :			WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	9 187	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				XW	9 187
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		– imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme							WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
								TOTAL I	WR	9 187

II. DÉDUCTIONS

								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	397 673
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU	40 068
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
		– imposées au taux de 0 %							WH	
		– imposées au taux de 19%							WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	53 097
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2	
								TOTAL II	XH	490 838

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (**I moins II**)	XI	
	déficit (**II moins I**)		XJ 481 651
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 481 651

Cerid Groupe

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SA FINANCIERE D'ALLEVARD

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Credit impot competitivite emploi	53 097

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	700 416
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	700 416
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	481 651
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 182 068

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 478

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
provisions points cartes fidelite	8X	9 187	8Y	40 068
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	9 187	YO	40 068
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports)** (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA FINANCIERE D'ALLEVARD — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 994	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	9 994
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
TOTAL I	ØF	9 994	TOTAL II	ZH	9 994

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance	YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		288 367
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		143 329
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		38 797
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 2 266)	ST		999 513
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		1 470 007
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		12 946
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		109 975
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		122 921
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY		28 980
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		18 727
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *	ØB		956 445
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Imprimante epson cptab 27/09/2004	1 476		1 476		
	2	TABOURETS BAR HAUT 05/07/2000	1 544		1 544		
	3	TABLES BISTROT 05/07/2000	4 738		4 738		
	4	Imprimante Eltron Accueil 29/05/2007	3 517		3 517		
	5	depot garantie appolloni 25/05/2009	1 500				1 500
	6	BONUS TIME RATTACHE N° 1211 28/11/2017	1 716		519		1 196
	7	FRAIS TRANSPORT N° 1211 30/11/2017	170		51		118
	8	PORT N° 1213 30/11/2017	294		89		205
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	Long terme ⑩ : 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5	1 500						
	6		(1 196)	(1 196)				
	7		(118)	(118)				
	8		(205)	(205)				
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		(1 520)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(16) **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE**
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SA FINANCIERE D'ALLEVARD — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/11/2017 et clos le : 31/10/2018 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 770 832
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 770 832
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 125
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	4 229
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	7 345
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	12 700
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	52 976
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 181 640
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 729
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 239 346
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 544 186
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	1 544 186

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 770 832
Effectifs au sens de la CVAE	EY		42
Période de référence	GY	01/11/2017	GZ 31/10/2018
Date de cessation	HR	/ /	

VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	YP	42
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2018

N° SIRET 3 9 3 6 5 7 0 3 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA FINANCIERE D'ALLEVARD

ADRESSE (voie) Le Château Mahl

CODE POSTAL 38580 VILLE ALLEVARD

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	51 689
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	13	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	18 311

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination LDTM FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 478889546 | % de détention 63.84 | Nb de parts ou actions 44 688

Adresse : N° 5 | Voie Impasse JEAN BOSCO

Code Postal 29490 | Commune GUIPAVAS | Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SA FINANCIERE D'ALLEVARD
393657036 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	59 056

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	843 407
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	2 282
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Cegid Group